



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.21
8 octobre 1986

FRANCAIS

Quarante et unième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA VINGT ET UNIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 2 octobre 1986, à 15 heures

Président : M. CHOUDHURY (Bangladesh)
Puis : M. GURINOVICH (RSS de Biélorussie)
(Vice-Président)
Puis : M. DOS SANTOS (Mozambique)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Mugabe (Zimbabwe)
M. Poos (Luxembourg)
M. Iglesias (Uruguay)
M. Al-Dali (Yémen démocratique)
M. Blamo (Libéria)
M. Halefoglu (Turquie)
M. Bassolé (Burkina Faso)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

ALLOCUTION DE M. ROBERT GABRIEL MUGABE, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DU ZIMBABWE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République du Zimbabwe, S. Exc. l'honorable Robert Gabriel Mugabe.

M. Robert Gabriel Mugabe, premier ministre du Zimbabwe, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République du Zimbabwe, S. Exc. l'honorable Robert Gabriel Mugabe, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. MUGABE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : En préface de mon intervention, je voudrais m'acquitter de quelques dettes agréables.

En premier lieu, au nom de toute ma délégation et en mon nom propre, je voudrais vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection unanime justement méritée au poste de président de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Vous êtes un diplomate de premier plan et nous sommes ainsi tout à fait certains que, sous votre direction, l'Assemblée générale saura venir à bout de son ordre du jour chargé. La délégation du Zimbabwe vous promet toute sa coopération dans votre action pour que cette session connaisse tout le succès possible.

Votre éminent prédécesseur, l'ambassadeur Jaime de Piniés, mérite tout autant notre éloge pour la façon très compétente dont il s'est acquitté des devoirs incombant à son poste. Nous l'en remercions chaleureusement.

M. Mugabe (Zimbabwe)

Je suis heureux, Monsieur le Président, de voir assis à vos côtés notre Secrétaire général, mon ami M. Pérez de Cuéllar qui, comme je l'ai appris, se remet très rapidement de sa maladie récente. Comme nous le savons tous, en dépit de ses problèmes de santé, le Secrétaire général s'est pleinement occupé du bien-être de l'Organisation, comme le prouve à l'évidence le rapport analytique qu'il a présenté cette année.

La longue liste des problèmes inscrits à l'ordre du jour de la session reflète réellement les préoccupations brûlantes et urgentes de la communauté internationale. A bien des égards, les questions dont est saisie l'Assemblée générale sont très semblables à celles qui étaient inscrites à l'ordre du jour de la huitième Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, qui s'est terminée récemment et qui a eu lieu à Harare du 1er au 6 septembre 1986. Je prierai l'Assemblée de bien vouloir m'autoriser à me référer, au cours de mon intervention, à certaines décisions et opinions importantes arrêtées lors de cette réunion au sommet que j'ai eu le grand honneur de présider.

Depuis l'adoption, le 14 décembre 1960, par cette même Assemblée générale, de la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], au moins 60 pays et des millions de personnes se sont dégagés avec succès du joug colonial et occupent maintenant la place qui leur revient ici dans cette Assemblée et dans d'autres instances internationales. La récente Conférence au sommet des pays non alignés a pris note de ce grand succès avec satisfaction, mais les dirigeants de ces pays se sont dits tout aussi préoccupés et déconcertés de voir que les peuples de Namibie, de Nouvelle-Calédonie, de Micronésie et d'autres territoires dépendants continuaient de souffrir sous la domination et l'exploitation coloniales. La Déclaration de 1960, comme la justice et la morale les plus élémentaires, exigent qu'ils se voient octroyer le droit de forger leur propre destin.

En ce qui concerne la question de l'indépendance de la Namibie, le refus du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud d'octroyer l'indépendance à ce pays, en dépit de toutes les décisions claires et sans équivoque et des résolutions de cette noble Assemblée, est tout simplement scandaleux. Je n'ai pas l'intention de discuter cette question dans le détail, eu égard à la session extraordinaire de l'Assemblée qui vient de se terminer et qui, une fois de plus, en a traité de manière exhaustive. Je voudrais simplement rappeler les aspects suivants : les

M. Mugabe (Zimbabwe)

Nations Unies, par l'intermédiaire de son Conseil pour la Namibie, sont l'autorité administrante légale, jusqu'au moment où la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité pourra être appliquée et où la Namibie sera libre et indépendante; le régime raciste de Pretoria occupe illégalement la Namibie par la force militaire, à l'encontre des aspirations et de la volonté du peuple namibien. Alors même que nous sommes ici réunis, les forces d'occupation racistes non seulement exploitent ce territoire et son peuple, mais encore le militarisent massivement pour en faire une base de lancement impressionnante pour le terrorisme d'Etat et les opérations de déstabilisation lancées contre des Etats voisins, notamment l'Angola. A cet égard, notre Assemblée, comme l'a fait récemment la Conférence au sommet d'Harare, doit condamner fermement le régime de Pretoria pour ces actes et également pour le recrutement, le financement, l'organisation et l'infiltration de bandits et de mercenaires dans des pays voisins, de manière à déstabiliser et à renverser leur gouvernement.

Les politiques de couplage en vertu desquelles l'indépendance de la Namibie est rendue conditionnelle du départ des troupes cubaines du territoire de son voisin, l'Angola, sont tout aussi inacceptables et nous les condamnons.

Nos craintes que la politique d'engagement constructif des Etats-Unis ne serve pas l'intérêt de la paix dans la région ont été justifiées ensuite par la décision de ce gouvernement d'armer, équiper et financer les contre-révolutionnaires et les bandits à la solde de Jonah Savimbi, qui cherchent à renverser le Gouvernement légitime de la République populaire d'Angola. Ces actions d'un terrorisme d'Etat flagrant sapent certainement les possibilités d'une solution rapide et simple des conflits qui règnent dans notre région. Ce qu'il faut dans les plus brefs délais, ce n'est pas une collaboration criminelle avec le régime meurtrier de Pretoria qui s'est déjà engagé sur la voie de la guerre, mais bien l'accélération de son isolement, jusqu'au moment où il offrira une coopération sans condition aux efforts des Nations Unies destinés à appliquer la résolution 435 (1978) en vue de l'indépendance de la Namibie.

L'Afrique australe est une région en crise. La cause fondamentale des conflits y est de toute évidence le système d'apartheid qui, aux yeux de la huitième Conférence au sommet des pays non alignés, a déjà mis en danger la paix et la sécurité du sous-continent et menace maintenant la paix et la sécurité internationales. C'est une action positive et concertée de la part de l'ensemble

M. Mugabe (Zimbabwe)

de la communauté internationale et non des résolutions pieuses qui permettront de briser l'entêtement du régime d'apartheid. La même communauté internationale qui a déclaré que l'apartheid était un crime contre l'humanité et un affront à la conscience de l'univers, doit prendre des mesures concrètes contre ce monstre international. Notre Assemblée doit ajouter son poids à l'appel déjà lancé par l'Organisation de l'unité africaine, le Mouvement des non-alignés et, plus récemment, la Conférence mondiale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud, qui a eu lieu à Paris du 16 au 20 juin 1986, pour l'imposition immédiate de sanctions obligatoires globales contre le régime de Pretoria. Cependant, en attendant l'imposition de sanctions obligatoires et globales par le Conseil de sécurité, je voudrais recommander à l'Assemblée pour examen un ensemble de mesures qui ont été approuvées par la récente huitième Conférence au sommet des pays non alignés - la liste que voici ne couvre d'ailleurs pas toutes les mesures approuvées :

- interdiction du transfert de techniques vers l'Afrique du Sud; cessation des exportations, de la vente ou du transport de pétrole ou de produits pétroliers vers l'Afrique du Sud et de toute coopération avec l'industrie pétrolière de l'Afrique du Sud; cessation de nouveaux investissements et de prêts à l'Afrique du Sud ou à la Namibie, et de toute assurance gouvernementale ou garantie au régime;
- interdiction d'importer d'Afrique du Sud des produits agricoles, du charbon, de l'uranium et d'autres minerais; promulgation de lois ou adoption d'autres mesures de nature à permettre le respect du décret No 1 des Nations Unies pour la protection des ressources naturelles de la Namibie, tel que promulgué par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie en 1974; rupture de toutes liaisons aériennes et maritimes avec l'Afrique du Sud, rupture de tous liens culturels, scientifiques, académiques ou sportifs avec l'Afrique du Sud et de toutes relations avec les institutions ou toutes autres instances se fondant sur l'apartheid ou l'entérinant.

La situation au Moyen-Orient, au coeur de laquelle se trouve la question de la Palestine, est un problème tout aussi préoccupant pour la communauté internationale. Depuis qu'ils ont été privés de leur terre et impitoyablement dispersés dans une déchirante diaspora, les Palestiniens ont été persécutés et même massacrés aux mains d'Israël et de ses agents. Pourtant, leur esprit de combat et de résistance continue de croître et de s'épanouir au milieu des ruines et des cendres de la destruction et de la brutalité ennemies.

M. Mugabe (Zimbabwe)

Aucun règlement juste et global au Moyen-Orient ne peut être trouvé s'il ne repose sur le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, suivi par le rétablissement complet des droits inaliénables des Palestiniens. Ces droits devraient comprendre le droit à un retour sans entrave dans leur patrie, le droit à l'autodétermination et le droit de créer un Etat indépendant et souverain sur leur propre territoire. A cet égard, l'idée d'une conférence de paix internationale sur le Moyen-Orient qui assurerait la participation pleine et entière de l'OLP doit être encouragée avec énergie.

De nombreux orateurs ont déjà fait référence en détail à d'autres foyers de tensions et de conflits caractérisant la scène mondiale aujourd'hui. Je trouve qu'il est effrayant de constater qu'alors que ces conflits régionaux persistants menacent de se transformer en une conflagration de dimension mondiale, la foi dans le multilatéralisme en tant que mécanisme central et efficace permettant de résoudre les tensions et les conflits internationaux de manière pacifique fléchit.

Je suis d'avis, de la façon la plus catégorique, qu'il est temps maintenant d'intensifier notre action et de réaffirmer notre engagement à l'égard des principes de la Charte des Nations Unies, tels que la non-ingérence dans les affaires des Etats souverains, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres Etats et l'inadmissibilité de la menace de l'emploi ou du recours à la force dans le règlement des crises et des différends internationaux.

La perte de confiance à l'égard de l'efficacité de ces principes fondamentaux du multilatéralisme a été responsable de l'instauration et de la perpétuation des situations dangereuses au Kampuchea, en Afghanistan, du tragique conflit Iraq-Iran et de la situation en Amérique centrale, y compris au Nicaragua, dans la péninsule de Corée, au Sahara occidental, dans la région méditerranéenne, y compris en Libye et à Chypre. Dans tous ces cas, nous exigeons que le recours à la théorie et à la pratique de la loi du plus fort, qui ne peut jamais être justifié, soit abandonné, car ces notions vont à l'encontre des principes de la Charte et mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

Dans ce même esprit, je voudrais féliciter pour son excellent travail le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau créé par l'Assemblée générale à sa quarantième session par sa résolution 40/237, et chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des

M. Mugabe (Zimbabwe)

Nations Unies. Les observations, analyses et recommandations du Groupe, telles que contenues dans son rapport présenté à l'Assemblée sous forme de complément officiel 49/8/41/49, constituent une tentative réaliste d'apporter des solutions aux problèmes qui se posent à notre Organisation, et je suis sincèrement convaincu que l'Assemblée les examinera attentivement sous le jour qu'il convient. La scène mondiale est tout aussi affligeante et critique dans le domaine économique que dans le domaine politique. Pour le tiers monde en général, l'environnement économique international a été terriblement défavorable et pour l'Afrique en particulier, ce climat continue d'être désastreux. Nous connaissons tous les problèmes des taux d'intérêts élevés, l'effondrement des prix des matières premières, le fardeau écrasant de la dette et les niveaux extrêmement bas de l'assistance extérieure à des conditions de faveur. A tout cela, nous devons ajouter les effets dévastateurs de catastrophes naturelles telles que la sécheresse et l'empiètement des déserts, qui non seulement menacent la viabilité de notre secteur agricole mais font aussi du redressement économique un but encore plus difficile à atteindre.

Les gouvernements et les peuples africains sont de plus en plus conscients du fait que eux, plus que n'importe qui d'autre, doivent jouer un rôle important dans le redressement économique de leur continent. Ils sont conscients de leurs responsabilités consistant à assurer et à garantir le succès de mesures de réajustements structurels douloureuses, qui ne vont pas sans être accompagnées de conséquences politiques et sociales très importantes. Cependant, on ne peut nier qu'à moins que nos efforts ne soient généreusement appuyés et complétés par la communauté internationale, en particulier par les pays industrialisés, le redressement économique de l'Afrique et ses perspectives de croissance et de développement continueront de nous échapper.

Cette évaluation est apparue clairement dans le programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique proposé à l'Assemblée lors de sa session extraordinaire sur la situation économique critique en Afrique, qui s'est tenue précédemment, dans le courant de cette année.

Les économies des pays africains font bien entendu partie intégrante de l'économie mondiale. En outre, la plupart des problèmes économiques auxquels sont confrontés les pays africains sont également partagés par la majorité des pays du tiers monde en Asie, en Amérique latine et en Océanie. C'est pourquoi les chefs

M. Mugabe (Zimbabwe)

d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés se sont penchés sur ces problèmes au cours de la récente Conférence de Harare. Les dirigeants des pays non alignés ont eu raison de souligner le fait que la crise économique persistante dans le monde nous impose d'apporter des ajustements structurels importants dans les relations économiques internationales afin de créer un système économique juste et équitable qui aurait pour effet d'encourager la croissance et le développement économique dans le monde, notamment dans les pays en développement.

Il est temps maintenant que nous réaffirmions notre engagement et que nous confirmions la valeur persistante et le bien-fondé de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, tels qu'ils figurent dans les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale du 1er mai 1974, ainsi que de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats figurant dans la résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1974. L'absence de progrès dans l'application de ces résolutions et d'autres similaires, malgré l'attitude souple et constructive adoptée par les pays en développement, nous semble déplorable. Le Groupe des 77 doit être félicité pour ses énormes efforts en vue de stimuler le processus bloqué des négociations internationales par l'application des propositions de la septième Conférence des pays non alignés, qui prévoit l'engagement de négociations globales en deux phases : premièrement, un programme de mesures immédiates dans les domaines d'importance critique pour les pays en développement, y compris la Conférence internationale sur la monnaie et les finances au service du développement et deuxièmement, une réforme globale du système monétaire et financier international actuel qui est inadapté, injuste et dépassé.

Nous ne pouvons que regretter le fait qu'aucun progrès n'ait été accompli dans la mise en oeuvre de ces propositions, en raison de l'attitude intransigeante adoptée par certains pays développés. Cette Assemblée devrait insister sur le fait qu'il est urgent d'appliquer le programme prévoyant des mesures immédiates destinées à redonner vie à l'économie mondiale.

Pour notre part, nous du Mouvement des pays non alignés, avons demandé au Groupe des 77 de continuer ses efforts afin de permettre la reprise de négociations en vue du lancement de négociations globales aussitôt que possible. Nous attendons

M. Mugabe (Zimbabwe)

la réciprocité et la manifestation de la volonté politique nécessaire de la part des pays développés afin de permettre d'entamer les négociations. Ces négociations, à notre avis, devraient être d'un caractère global et devraient être conduites dans le cadre des Nations Unies.

A sa quarantième session, cette Assemblée a proclamé 1986 Année internationale de la paix, aux termes de sa résolution 40/3. Cette proclamation était destinée en particulier à fournir à tous les peuples du monde, par le biais de leurs gouvernements, de leurs organisations intergouvernementales, de leurs organisations non gouvernementales et à titre individuel, une occasion spéciale de se pencher sur le problème et de faire tout ce qui était possible pour assurer la paix mondiale.

M. Mugabe (Zimbabwe)

Cette évolution a été provoquée par les inquiétudes et les angoisses de la communauté internationale face à la détérioration constante de la situation internationale du point de vue économique, politique et de la sécurité.

La poursuite de la course aux armements parallèlement à la fabrication d'armes de mort et de destruction de plus en plus perfectionnées, ainsi que les tensions qui continuent de caractériser les relations entre les deux grandes puissances constituent autant d'éléments qui accroissent les risques d'un affrontement nucléaire qui ne peut que mener à la destruction de l'humanité.

Mus par les mêmes préoccupations et le même souci, lors de leur huitième conférence au sommet, les pays non alignés ont lancé aux dirigeants des Etats-Unis et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques un appel en faveur du désarmement, cherchant à les convaincre que la lutte pour la paix et la prévention d'une guerre nucléaire sont la tâche principale de notre époque. Nous leur lançons un nouvel appel pour qu'ils entendent la voix de la grande majorité de l'humanité qui demande qu'il soit mis fin immédiatement à la course déraisonnable et suicidaire aux armements nucléaires.

D'ici à la fin de la présente session, selon la tradition de cette noble Assemblée, des dizaines de résolutions seront adoptées. Cependant, à elles seules, ces résolutions n'apporteront pas de résultats réels et concrets vers la promotion d'une situation internationale caractérisée par un climat politique stable et démocratique, un ordre économique international juste et équitable et la paix et la confiance dans l'avenir. Ce n'est que si nos dirigeants, notamment ceux des pays les plus puissants, font preuve de volonté politique et de qualités d'hommes d'Etat et si nous manifestons un attachement créatif aux principes du multilatéralisme que nous connaissons, nous tous et les générations futures, un monde heureux et pacifique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République du Zimbabwe de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Robert Gabriel Mugabe, premier ministre de la République du Zimbabwe, est escorté de la tribune.

M. POOS (Luxembourg) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé en vous exprimant mes vives félicitations à la suite de votre accession à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale et de vous souhaiter pleine réussite dans l'exercice de vos fonctions.

M. Poos (Luxembourg)

Je tiens également à remercier le Président sortant, l'ambassadeur de Piniés, d'avoir dirigé les travaux de la session commémorative du quarantième anniversaire et de la session extraordinaire consacrée à la situation économique critique en Afrique avec la compétence et le dynamisme que nous lui connaissons de longue date.

J'aimerais enfin souligner l'action persévérante du Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, et l'importance de la tâche difficile qu'il accomplit avec beaucoup de dévouement au service de la communauté internationale. Le rapport qu'il vient de nous soumettre sur l'activité de l'Organisation est significatif à cet égard. Je voudrais l'assurer de la confiance et de l'estime que ses efforts continuent à inspirer au Gouvernement et au peuple luxembourgeois.

L'occasion donnée à chaque pays de pouvoir s'exprimer librement à partir de cette tribune ne doit pas se comprendre comme un simple exercice de style, voire un passage obligé.

Le rendez-vous annuel de New York, qui voit converger dans cette ville extraordinaire les responsables de toutes les nations de la planète, doit être perçu comme un événement majeur du calendrier. Il est l'illustration, et je dirais même la démonstration vivante, que cette planète est une, nonobstant la grande diversité de civilisations, de cultures, de races et de régimes qui la composent.

A partir de cette perception, il est essentiel et vital pour nous tous que ce forum de toutes les nations - grandes ou petites - parfois déjà anciennes mais la plupart encore très jeunes - prenne en compte les intérêts et les préoccupations de tous ces hommes et de toutes ces femmes qui forment un ensemble indissociable. Les problèmes qui pouvaient jadis se présenter et, partant, se comprendre en ordre dispersé, se trouvent désormais intimement liés au point de susciter des préoccupations communes. Les conflits entre nations comportent des dangers communs auxquels tous les Etats représentés dans notre Organisation sont appelés à rechercher des solutions pacifiques.

C'est donc à bon escient qu'il fut décidé, au cours de l'Assemblée générale de l'année passée, de proclamer 1986 Année internationale de la paix.*

L'impérieuse nécessité de contrer les dangers inhérents aux conflits locaux ainsi que de faire face aux effets d'entraînement des foyers de tension est plus nécessaire que jamais.

* M. Gurinovich (RSS de Biélorussie), vice-président, assume la présidence.

M. Poos (Luxembourg)

Déférant au souhait du Secrétaire général, mon gouvernement compte commémorer prochainement, à l'occasion d'une date historique - je veux parler du 11 novembre, jour anniversaire de la fin de la première déflagration mondiale de ce siècle - cette Année de la paix. Il sensibilisera, sous ses aspects les plus divers, notre population à l'impératif du maintien de la paix. Cette action s'appuiera sur une vaste campagne d'information, à laquelle seront associés la presse écrite et parlée, les organisations non gouvernementales, et les établissements d'enseignement.

Mon propos, aujourd'hui, n'est pas d'exposer par le menu l'attitude de mon gouvernement face aux multiples sujets figurant à l'ordre du jour de cette quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Nous avons entendu, voici une semaine, mon collègue, sir Geoffrey Howe, au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, faire état de nos préoccupations. Dois-je préciser que nous nous associons pleinement aux idées qu'il a développées au nom de cette Communauté européenne à laquelle nous sommes tant attachés. Mon intention se bornera, par conséquent, à délivrer un message au nom de mon gouvernement à l'adresse de tous ceux qui nous font l'honneur de nous écouter aujourd'hui.

Soucieux d'être bien compris, je vous dirai d'emblée que les Luxembourgeoises et les Luxembourgeois qui, certes, ont le privilège rare de bénéficier d'un niveau de vie peu commun sur cette planète, sont inquiets. Ils sont inquiets à plus d'un titre, dans un monde qui reste perplexe devant les innombrables défis qui lui sont lancés.

Alors qu'il est généralement reconnu que la paix et la survie de tous ne sauraient être assurées sans une organisation à caractère universel, je constate que la pérennité de ce que l'on appelle communément le système des Nations Unies est en danger, en l'absence de l'appui politique et financier sans réserve de l'ensemble de ses Membres.

Nous enregistrons avec regret une désaffection grandissante envers la coopération que représente l'ONU. Cela est d'autant plus tragique que cette méfiance vis-à-vis de l'Organisation s'exprime alors que résonnent encore dans nos oreilles les professions de foi solennelles du quarantième anniversaire de la Charte. L'expression de ce "recul" par rapport à l'ONU s'est traduite récemment par le défaut de versement par certains Etats Membres des contributions qu'ils sont censés effectuer au bénéfice du budget de l'Organisation.

M. Poos (Luxembourg)

Il apparaît que cette crise financière revêt en réalité un caractère politique et qu'il faut la traiter comme tel. Elle révèle un profond désaccord entre les Etats Membres sur le rôle que doit jouer l'Organisation, voire certaines de ses institutions spécialisées.

Laissez-moi vous dire dans ce contexte qu'il me paraît primordial que tous les Etats Membres satisfassent d'abord aux engagements internationaux auxquels ils ont souverainement souscrit. D'un autre côté, il est indéniable qu'après 40 années d'existence, il nous faut repenser l'ensemble des programmes des Nations Unies en vue de les réorienter vers les domaines où leur efficacité ne prête pas à discussion et où ils répondent aux véritables priorités, dont certaines ont un caractère dramatique.

Dans cet esprit, mon pays peut s'associer à tout effort visant à restructurer le Secrétariat et à rationaliser l'utilisation et le coût de ses ressources en personnel. Dans la mesure où, en dépit des mesures d'économie adoptées à l'initiative du Secrétaire général, la situation reste alarmante, cette question garde une grande actualité. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions créer une atmosphère favorable à la restauration de la confiance de tous dans les destinées des Nations Unies.

En dehors de cette crise financière, notre inquiétude vise, en deuxième lieu, le non-respect flagrant, après 40 années d'existence, des principes mêmes de la Charte des Nations Unies, voire des décisions que celles-ci sont amenées à prendre lorsqu'elles interviennent de manière active dans les conflits.

Pour ce qui est des principes, je ne surprendrai personne en donnant au respect des droits de l'homme une priorité particulière. Le fait que la question des droits de l'homme soit devenue un sujet de préoccupation générale sur le plan international constitue, à notre avis, un succès indéniable pour les Nations Unies. Nous nous opposons avec force aux manœuvres de ceux qui, sous prétexte de difficultés budgétaires, voudraient amputer l'activité de l'Organisation dans ce domaine. Le respect de ces droits ne saurait être subordonné à la réalisation préalable d'aucune condition et, en particulier, de certains droits dits collectifs, dont la définition reste des plus aléatoires.

Je rends un hommage particulier à tous ceux qui, dans bien des pays et dans des conditions souvent héroïques, s'exposent à des poursuites pénales et autres pour le simple fait de revendiquer des droits que leur reconnaissent expressément

M. Poos (Luxembourg)

la Déclaration universelle des droits de l'homme, voire les actes et les conventions qui en découlent : qu'il s'agisse de la liberté d'expression, de la liberté de presse, de la liberté de réunion ou d'association, y compris le droit syndical.

Or, je dois constater que ces principes ne sont guère respectés et même ouvertement bafoués dans de nombreux Etats de cette planète, qu'il s'agisse des pays de l'Europe de l'Est, dont les populations subissent depuis plus de 40 ans la mainmise exclusive d'une idéologie dominante, qu'il s'agisse de pays comme le Chili, où l'autorité militaire a revendiqué récemment le triste privilège de commémorer le treizième anniversaire de sa prise de pouvoir, qu'il s'agisse enfin de l'Afrique du Sud, où le régime de l'apartheid, tant et tant de fois dénoncé à partir de cette tribune, continue à représenter à mes yeux la plus grande honte de l'humanité en cette fin du XXe siècle.

Nous sommes particulièrement inquiets pour ce qui est des perspectives d'avenir en Afrique du Sud, aujourd'hui déjà au bord de la guerre civile. Comme on le sait, nous nous associerons à toute forme de pression collective et obligatoire pour qu'un terme soit mis à ce système, moralement et politiquement inacceptable.

Pour ce qui est du respect des décisions de l'ONU, qu'il me soit permis d'exprimer un hommage particulier à tous ces gouvernements qui ont mis à la disposition de l'ONU des forces de paix. Nous savons tous le risque que courent ces forces engagées dans des conditions difficiles et aux possibilités forcément limitées. Il est essentiel que la communauté internationale se montre solidaire dès lors que le sort de ces forces armées est en jeu.

Voici peu, j'ai pu me rendre à la fois à Chypre et en Israël. Nul doute que dans ces deux régions du monde l'absence de forces de paix des Nations Unies déboucherait inéluctablement sur une reprise des hostilités. Les pays ayant accueilli ces forces sur leurs territoires ou ceux dont les troupes sont en contact quotidien avec les forces de paix ont l'obligation de faciliter à ces dernières l'accomplissement des délicates missions qui leur incombent.

Notre troisième sujet d'inquiétude se manifeste indiscutablement vis-à-vis d'un phénomène qui prend des proportions dramatiques : j'ai nommé le terrorisme. Je voudrais faire miennes les paroles prononcées récemment par le chef d'un gouvernement voisin et ami, qui a qualifié le terrorisme de "nouvelle lèpre". La

M. Poos (Luxembourg)

menace permanente au chantage, les prises d'otages, les exécutions de victimes innocentes, toute cette violence aveugle, doivent être combattues avec la plus grande détermination.

J'ai la conviction que nous ne parviendrons pas à bout de ce fléau en restant les bras croisés et en l'absence d'une coopération internationale concertée et sans réserve. Il doit être reconnu par toutes les nations de cette planète que, quiconque s'attaque à des personnes sans défense ou cherche à semer confusion et anarchie à l'intérieur d'Etats souverains, ne saurait mériter ni refuge, ni indulgence, quelle que soit la cause qui sert de prétexte à son action.

J'en viens maintenant aux conflits régionaux, où il faut bien constater que les efforts tentés pour mettre un terme n'ont guère fait de progrès durant les 12 derniers mois, qu'il s'agisse de l'invasion et de l'occupation implacables par une grande puissance étrangère de l'Afghanistan, du conflit entre l'Iran et l'Iraq - le plus meurtrier depuis la cessation des hostilités, en 1945 - ou de la persistance de l'occupation d'une partie de l'île de Chypre par une force étrangère. Tous ces actes sont perpétrés au mépris des règles les plus élémentaires de la souveraineté de chaque Etat.

M. Poos (Luxembourg)

En ce qui concerne le blocage persistant du processus de paix au Proche-Orient, j'en appelle à cette Organisation pour que soient réunies les conditions permettant la mise sur pied d'un forum international où prendront part toutes les parties intéressées. Ce forum serait appelé à accompagner et, partant, à faciliter l'ouverture de véritables négociations qui devront avoir pour double objectif la reconnaissance, d'une part, de l'Etat d'Israël dans des frontières sûres et garanties et, d'autre part, du droit du peuple palestinien de se prononcer librement sur son avenir.

Je ne voudrais pas passer sous silence non plus, dans cette triste énumération, le sort tragique que continue de connaître le peuple cambodgien, dont pourtant nul ne saurait mettre en doute le désir de vivre en harmonie avec ses voisins. Il en va de même pour ce qui est de l'absence persistante et, partant, inacceptable de tout représentant du peuple coréen dans cette enceinte qui se veut pourtant universelle.

Nous regardons également avec inquiétude la dérive qui est en train de se produire en Amérique centrale, après les espoirs nés des initiatives de paix du Groupe de Contadora.

C'est avec préoccupation que nous avons constaté que la mise en place d'institutions et d'un dialogue démocratiques au Nicaragua a subi des revers sérieux. Nous sommes convaincus que les interventions étrangères, quelle que soit leur origine et quels que puissent être les bénéficiaires, ne sont pas de nature à faciliter une solution pacifique et démocratique des problèmes posés. En revanche, la voie tracée par l'initiative de Contadora reste la seule possible. Avec nos partenaires de la Communauté européenne, nous continuerons à la soutenir.

Dans la mesure où l'Europe se situe sur les lignes de partage qui servent de fondement aux rapports Est-Ouest, il n'est que naturel que nous regardions avec intérêt l'évolution des discussions actuelles sur le désarmement.

Certes, de grands espoirs sont nés à la fin de l'année passée, après la rencontre de Genève entre les leaders des deux superpuissances. Certes, des appels répétés et des propositions visant tous les types d'armement ont été présentés depuis, de part et d'autre. Il nous faut constater, toutefois, qu'en dépit de toutes ces discussions qui visent à la fois le nucléaire, le conventionnel, les armes chimiques et bactériologiques, l'arrêt des essais nucléaires, l'établissement

M. Poos (Luxembourg)

d'un vrai climat de confiance réciproque indispensable pour venir à bout des divergences qui séparent l'Est et l'Ouest reste fragile, car sujet à des événements imprévisibles.

C'est aux tables de négociations qu'il nous faut constater les véritables progrès. Les résultats fort encourageants enregistrés à la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité augurent des perspectives prometteuses.

Mon gouvernement continue à prôner la poursuite de ce dialogue et l'établissement d'un équilibre des forces aussi bas que possible, dans le respect de la sécurité de chaque Etat. Nous souhaitons, dans la foulée du succès de Stockholm, que les négociations arrivées à un tournant important ne marquent pas une nouvelle fois le pas, qu'il s'agisse des enceintes où notre pays est membre à part entière, comme les négociations menées à Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces (MFBR), ou d'autres qui revêtent un intérêt primordial pour notre sécurité.

Quant à cette Assemblée générale, je déplore l'adoption par elle d'un nombre excessif de résolutions le plus souvent répétitives. Concernant le désarmement, de telles résolutions, dont je ne voudrais certes pas blâmer les auteurs, ont en général un impact très limité sur le processus de la détente. Dans la mesure où leur contenu est controversé, elles ne font qu'enregistrer, à l'occasion des débats qui ont lieu à leur sujet, des désaccords existants sans influencer en rien les progrès au niveau des tables de négociations.

En un mot, ce que le Luxembourg suggère, c'est moins de papier, moins de résolutions, mais l'application de notre Charte, de toute notre Charte!

Nos préoccupations dépassent également les problèmes politiques au sens strict du terme. S'il est vrai que l'économie mondiale semble sortir d'un certain marasme dans lequel elle était plongée voici peu encore, s'il apparaît que le phénomène inflationniste semble jugulé, qu'une reprise modeste est décelée, il n'en reste pas moins que de sérieux déséquilibres structurels requièrent des adaptations et des réajustements parfois dramatiques. Cela est particulièrement vrai pour l'Afrique et l'Amérique latine. Nous déplorons, dans ce contexte, l'absence d'une coopération économique efficace au sein des instances appropriées des Nations Unies.

Comme précédemment, moins de paroles et plus d'actes, voilà ce dont le tiers monde a besoin!

M. Poos (Luxembourg)

La récente session extraordinaire consacrée à la situation critique en Afrique a permis, il est vrai, de dégager quelques progrès sur ce plan. La détermination dans le redressement et le développement de ce continent au sud de l'Europe, et dont le sort nous est particulièrement cher, nécessite des efforts conjugués et rapides à la fois des pays africains et du reste du monde.

D'une façon générale, nous sommes conscients, dans le monde industrialisé, qu'il nous faut aborder les nouvelles négociations multilatérales au sein du GATT ou à la CNUCED, voire au sein des instances monétaires internationales, avec le souci de remédier aux déséquilibres actuels qui ont, par ailleurs, un effet perturbateur sur l'économie mondiale. Le problème de la dette, dont beaucoup d'orateurs ont déjà parlé, est également pour mon pays une source d'inquiétude réelle dans la mesure où une prospérité menacée est une source d'instabilité et de risque pour la paix mondiale.

Avant de terminer ce bref exposé, qu'il me soit permis de faire part de l'angoisse de mon pays et de sa population devant les progrès techniques rapides qui ébranlent de fond en comble la qualité de vie de nos futures générations.

Nous mesurons, en particulier depuis le très grave accident nucléaire de Tchernobyl, que la protection de l'environnement ne peut plus être considérée comme un sujet banal de conversation de salon. Au contraire, les nombreuses interrogations qui sont nées à la faveur de ce tragique événement traduisent une inquiétude profonde de nos populations.

Le fait de voir prochainement fonctionner à nos frontières une centrale nucléaire dont la capacité maximale ne trouve guère son équivalent dans le monde provoque une angoisse compréhensible chez la plupart de mes compatriotes.

Certes, nous nous efforçons de nous prémunir contre tous les risques éventuels d'accidents inhérents à cette installation. Compte tenu, toutefois, du fait indéniable qu'en cas d'accident grave, l'ensemble de notre population serait affectée, mon gouvernement attache un prix tout particulier à l'établissement et au renforcement, sur le plan international, de normes de sécurité obligatoires et de procédures d'information et d'alerte rapides.

Les efforts déployés à l'heure actuelle, au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour établir des normes internationales dont le respect serait accepté par tous les producteurs et tous les utilisateurs d'énergie nucléaire, trouvent le plein appui de mon gouvernement. Je me dois, toutefois, de préciser

M. POOS (Luxembourg)

qu'en l'état actuel de la question, l'absence de prise en compte des responsabilités des Etats producteurs vis-à-vis de leurs voisins non producteurs, tout comme la non-inclusion de stipulations formelles et non équivoques portant sur les indemnisations à prévoir en cas de catastrophe, suscitent les plus sérieuses réserves de mon gouvernement.

S'agissant d'une question essentielle et vitale pour mon pays et sa population, et ayant à l'esprit en particulier les conséquences fâcheuses que continue d'entraîner l'accident de Tchernobyl pour l'ensemble des voisins de l'Union soviétique, mon gouvernement ne cessera d'agir sur ce terrain.

Comme je vous l'avais laissé entendre au début de mon intervention, je n'ai pas voulu dresser aujourd'hui, à partir de cette tribune, une analyse détaillée de l'ensemble des problèmes qui se posent à la communauté des nations.

M. Poos (Luxembourg)

Mon intention se limitait à indiquer à cet honorable auditoire qu'au coeur de l'Europe, dans un petit pays indépendant depuis bientôt 150 ans, l'inquiétude demeure en dépit de l'apparente sécurité que nous y connaissons.

Je saisis cette occasion, face à un monde trouble et incertain, pour réaffirmer le rôle essentiel que doivent continuer à jouer à l'avenir les Nations Unies; la justice et le progrès des hommes demeurent nos objectifs primordiaux.

Je réaffirme avec force notre attachement à la pérennité du système des Nations Unies. Cette Organisation n'est-elle pas l'unique instance autorisant un dialogue capable d'empêcher les conflits de se transformer en affrontements ouverts? C'est à partir d'ici que les règlements pacifiques aux différends, conformément aux principes de la Charte et aux autres normes du droit international, sont susceptibles d'être ébauchés.

Conscients des responsabilités collectives auxquelles personne ne saurait se dérober, donnons une nouvelle chance à cette seule Organisation vraiment mondiale. Transformons les Nations Unies en un instrument encore plus efficace et plus conforme à ses idéaux.

En agissant de la sorte, inspirons-nous du réalisme dont Winston Churchill fit preuve un jour en déclarant :

"The United Nations were not created to take us to heaven but to save us from hell." (Les Nations Unies n'ont pas été créées pour nous mener au paradis mais pour nous sauver de l'enfer.)

M. IGLESIAS (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation est particulièrement heureuse de l'élection de M. Choudhury à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Sa sagesse, son objectivité et ses qualités diplomatiques sont un gage de l'efficacité de nos travaux. Qu'il soit assuré de notre plus grande coopération.

En même temps, je voudrais rendre hommage, au nom de ma délégation, à notre grand ami, l'ambassadeur Jaime de Piniés, pour la tâche qu'il a accomplie au poste de président de la dernière session, point culminant d'une carrière longue et distinguée aux Nations Unies.

Je suis particulièrement heureux également de saluer le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et de lui dire notre plaisir de le voir rétabli. Je

M. Iglesias (Uruguay)

voudrais également lui exprimer la reconnaissance de mon gouvernement pour les services précieux qu'il rend à la communauté internationale et à cette Organisation, grâce à son abnégation et à son intelligence créatrice, et imbu d'un véritable sens de l'internationalisme. Nous espérons, et c'est ce que souhaite mon gouvernement, que les Nations Unies continueront longtemps encore à bénéficier de sa compétence, de sa prudence et de sa patience, particulièrement indispensables dans les temps difficiles qui nous attendent.

Il y a un an, l'Assemblée générale a proclamé l'année 1986 Année internationale de la paix et a lancé un appel à tous les peuples du monde pour qu'ils participent aux efforts résolus des Nations Unies pour sauvegarder la paix et l'avenir de l'humanité par une action continue et positive afin de préserver le monde du fléau de la guerre, comme le dit le préambule de la Charte.

Il est donc tragiquement paradoxal que, précisément au cours des premières semaines de l'Année de la paix, Olof Palme, sans aucun doute l'un des défenseurs les plus fervents et les plus généreux de la paix de ce siècle, soit tombé victime de la forme de violence la plus obscure et la plus lâche, en Suède, son pays natal, un pays qui se targue avec un orgueil légitime d'une tradition pacifique que peu de pays peuvent égaler. La mort de cet artisan de la paix exemplaire et admirable a marqué comme un mauvais augure une année que l'humanité voulait consacrer à la préservation et à la réalisation du droit des peuples à la paix.

Cette année, les maux chroniques qui affligent le monde semblent avoir atteint une intensité inconnue au cours des années précédentes. Plus les objectifs ultimes sont utopiques, plus les objectifs de la paix sont menacés. La violence se manifeste sous toutes ses formes, de la guerre ouverte aux actes de terrorisme les plus odieux. Le développement quantitatif et qualitatif de l'industrie de guerre se poursuit au rythme accéléré que lui impose une demande sans cesse accrue et diversifiée. Et pendant ce temps, de vastes secteurs de l'humanité souffrent de la faim, de la maladie et de l'ignorance ou continuent d'être assujettis à des minorités racistes.

Ainsi la paix, comprise non seulement comme l'absence de guerre mais également comme la "sérénité dans l'ordre" dont parlait Saint Augustin, et qui se traduit par un état de choses où priment la sécurité, la justice et la prospérité, a brillé par son absence pendant cette Année internationale de la paix.

M. Iglesias (Uruguay)

Il convient donc de se demander pourquoi, dans cette lutte où nous semblons tous être du même côté, l'on n'ait pas encore abouti à la victoire, pourquoi il existe un abîme aussi profond entre ce que nous professons ici et ce qui se produit en dehors de cette instance. C'est presque un lieu commun que d'en accuser le manque de volonté politique des principaux protagonistes du pouvoir, mais la raison réside peut-être dans l'impact révolutionnaire de nombreux phénomènes, parmi lesquels la technique joue un rôle prédominant. La marée technique qui nous inonde entraîne de profonds changements dans notre manière de vivre individuelle et collective, dans nos modes de pensée, dans la perception de nos objectifs et de nos espoirs. C'est cette technique qui, dans le domaine militaire, donne à tout conflit armé, aussi localisé soit-il, un potentiel d'effets apocalyptiques. La possibilité d'anéantir des populations entières se retrouve dans tous les affrontements belliqueux, et risque de se convertir rapidement en réalité à la première escalade du conflit, généralement inévitable. Souvenons-nous de la mort et des souffrances des victimes innocentes qui prises involontairement dans les conflits actuels, tombent chaque jour dans les villes et les villages d'Iraq, d'Iran, du Liban, de l'Afghanistan ou du Kampuchea.

C'est cette même technique qui a donné une nouvelle dimension au terrorisme, qui n'a cessé de se manifester dès l'aube du siècle passé, et dont la recrudescence au cours de ces dernières années a été facilitée précisément par le perfectionnement des moyens utilisés et les caractéristiques de la vie moderne en sociétés ouvertes et démocratiques qui multiplient les possibilités d'attaque, augmentent le nombre des victimes et favorisent la lâcheté anonyme des terroristes.

C'est dans cette conjoncture que nous nous sommes retrouvés pour nous efforcer de répondre comme il convient, par le truchement de nos institutions internationales, à ces défis lancés au niveau de nos relations internationales du fait de cette explosion technique extraordinaire des dernières années du XXe siècle.

Une question se pose donc : comment faire pour relever les défis que nous lancent les réalités contemporaines? Comment surmonter les obstacles qui nous ont empêchés, non pas de parvenir à une paix idéale, mais de nous rapprocher de cet idéal? Comment faire pour pouvoir, lors des futures réunions de cette Assemblée, au lieu de parler du passé, parler de réalisations positives?

M. Iglesias (Uruguay)

Nous croyons sincèrement que le moment est venu de réfléchir sérieusement non seulement aux règles qui régissent notre conduite internationale mais aussi aux instruments politiques, juridiques et institutionnels dont nous disposons pour parvenir à nos objectifs communs. L'Uruguay pense que, devant la tendance menaçante qu'ont prise les relations internationales ces dernières années, il faut sans retard examiner à fond et évaluer impartialement tout le système juridique et institutionnel actuel, afin de déterminer dans quelle mesure ce système est adapté aux conditions actuelles.

M. Iglesias (Uruguay)

C'est pourquoi nous estimons que le travail du Groupe des 18 fournit un point de départ pour procéder à cet examen critique que mon pays suivra avec le plus grand enthousiasme et le plus grand soin; cet examen, sans aucun doute, devra tenir compte de deux critères : premièrement, des principes de la Charte de San Francisco, qui expriment des valeurs absolues qui continueront d'orienter notre conduite internationale et, deuxièmement, de notre désir de défendre l'Organisation des Nations Unies qui est l'instance principale régissant le processus de coopération internationale.

Notre pays réaffirme son appui à l'Organisation et sa conviction que, dans la conjoncture actuelle, ainsi que dans tout autre projet d'avenir, les Nations Unies doivent être un instrument essentiel.

L'esprit créatif et la volonté politique s'imposent dans la recherche des moyens et des procédures qui nous permettent de faire face, avec le maximum d'efficacité, aux problèmes actuels, à la conjoncture actuelle, en recourant à de nouveaux critères et à de nouveaux arrangements fondamentaux. L'année dernière, le Président de mon pays, M. Sanguinetti, a dit ici que l'ONU a vu le jour à la suite d'un cataclysme pour remplacer la Société des Nations décrépite, elle-même issue d'une autre tragédie mondiale; c'est pourquoi on a dû payer le prix de la seconde guerre mondiale. Nous pensons qu'il serait suicidaire que d'avoir à payer du prix d'une autre guerre mondiale la création d'une autre organisation. Ce qu'il faut faire c'est améliorer celle dont nous disposons.

L'Uruguay a prouvé dans les faits qu'il a l'intention de recourir à tous les organismes diplomatiques et politiques disponibles pour traiter les problèmes internationaux qui nous préoccupent. C'est pourquoi nous nous sommes associés à toutes les initiatives diplomatiques entreprises directement par le Président de la République et par sa Chancellerie pour faire aboutir les efforts diplomatiques visant l'objectif de la paix. Mon pays ne peut aspirer, ni par sa taille ni par sa vocation, à jouer un premier rôle sur la scène internationale, mais il aspire à entretenir des relations harmonieuses et constructives avec les républiques soeurs de notre continent et à coopérer, dans toute la mesure de ses possibilités, à l'instauration de la paix dans le monde et, en particulier, dans notre région.

Voilà pourquoi nous nous associons pleinement à l'initiative de Contadora; en effet, nous sommes profondément convaincus que la paix en Amérique centrale est un objectif qui va au-delà des problèmes de la sous-région et qui engage tous les

M. Iglesias (Uruguay)

Latino-Américains. Nous sommes convaincus que l'aggravation de la crise dans cette partie de notre Amérique latine ne pourra que provoquer tensions et conflits dans l'ensemble de la région. C'est pourquoi nous nous associons à cette initiative car nous pensons que la consolidation de la paix, le progrès vers la démocratie pluraliste et le développement économique et social de la région de l'Amérique centrale sont des objectifs à la réalisation desquels tous les Latino-Américains aspirent.

Nous croyons dans le dialogue et non pas dans l'affrontement armé. Nous voulons prouver par des faits concrets que nos peuples latino-américains peuvent parvenir à la paix, au développement et à la justice, sans ingérences externes, conformément à leurs propres décisions et à leur expérience historique. Pour montrer que nous nous associons à ces tâches, dont les habitants de l'Amérique centrale, qui doivent prendre leurs propres décisions, sont les principaux protagonistes, nous continuerons donc de participer aux travaux du Groupe de Contadora, et nous sommes fiers d'appartenir au Groupe d'appui.

Nous suivons également avec beaucoup de préoccupation le problème des îles Malvinas, car l'Uruguay s'intéresse particulièrement à cette région de notre Amérique. L'année dernière, le Président de la République de mon pays a dit ici à l'Assemblée :

"Le problème des îles Malvinas n'est pas un simple problème bilatéral entre l'Argentine et la Grande-Bretagne. C'est un problème latino-américain, et en tant que tel, nous l'assumons pleinement..."

Nous sommes sûrs que la Grande-Bretagne, qui a su abandonner, quand le moment historique s'est présenté, de vastes possessions à travers le monde entier, pourra concilier ce que dicte le droit avec les règles de l'harmonie internationale. Nous appuyons donc les revendications de l'Argentine et sommes disposés à faire ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à attirer ces parties à la table des négociations." (A/40/PV.6, p. 23).

Nous ne pouvons qu'ajouter maintenant à ces paroles prononcées par notre président que l'Uruguay attend impatiemment que les parties conviennent d'ouvrir des négociations qui aboutissent promptement à la solution juste et définitive de ce problème.

M. Iglesias (Uruguay)

D'autres régions du monde nous préoccupent également. Certains conflits, comme ceux du Moyen-Orient, paraissent avoir échappé au contrôle de leurs protagonistes. L'année dernière, le Président de la République de mon pays a également dit dans cette enceinte que dans le conflit du Moyen-Orient, le pire s'est produit : ce conflit est devenu routinier et nous avons appris à vivre avec lui.

Le conflit du Moyen-Orient a évolué de telle sorte qu'une solution qui n'impliquerait pas un effort suprême de conciliation et l'acceptation de sacrifices de la part de toutes les parties en jeu est impensable. Cette solution doit être fondée, comme le dit l'Uruguay depuis des années, sur la reconnaissance du droit d'Israël à continuer de vivre en tant qu'Etat à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, la reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban, dont le territoire doit être libéré de la présence de forces armées étrangères, de quelque origine qu'elles soient.

Nous sommes particulièrement émus par la tragédie que vit le peuple libanais, que des liens profonds lient au nôtre qui a accueilli, depuis de nombreuses années, des immigrants travailleurs et intelligents.

De même, la cause de la paix rend impérieuse la réunification des deux Corée par le biais du dialogue et de la négociation.

On a dit que la paix s'édifie chaque jour et qu'elle se forge dans le coeur de chaque homme et à l'intérieur de chaque peuple.

Les droits de l'homme continuent d'être violés, tous les jours, dans le monde entier. Dans de nombreuses régions du monde, des gens et des groupes de gens sont systématiquement persécutés et voient leurs droits fondamentaux foulés aux pieds à cause de leur race, de leur religion ou de leurs idées. De nombreux peuples continuent de subir des formes d'oppression politique et d'être injustement privés de leurs droits économiques et sociaux les plus élémentaires. Mais dans toute cette série de violations des droits de l'homme, rien ne répugne plus à la conscience de l'humanité que la pratique honteuse de l'apartheid, institutionnalisée et appliquée par le régime raciste de l'Afrique du Sud.

Mon gouvernement condamne donc très énergiquement cet affront à la civilisation et s'associe à la clameur de la communauté internationale pour exiger sa disparition. Il s'associe également à la demande de libération immédiate et

M. Iglesias (Uruguay)

inconditionnelle de Nelson Mandela et des autres dirigeants politiques emprisonnés et de levée de l'interdiction imposée aux organisations politiques noires.

Pour ce qui est de la conduite du gouvernement de Pretoria, nous avons noté avec intérêt que la communauté internationale est de plus en plus favorable à l'imposition de sanctions, conformément à la Charte, ce qui montre qu'elle réagit sainement pour défendre les valeurs les plus sacrées de la civilisation et de la paix. Mon gouvernement s'associera à ces sanctions dès leur adoption.

La paix ne peut pas non plus s'instaurer là où existent des situations coloniales ou des territoires soumis à l'occupation étrangère. Pourtant, il subsiste encore des vestiges du colonialisme qui, parce que l'on méconnaît le droit des peuples à l'autodétermination, constituent de véritables foyers d'agitation et une menace pour la paix. Nous faisons tout particulièrement allusion au cas de la Namibie, dont le peuple est asservi et dont le territoire est illégalement occupé par le régime raciste sud-africain, en violation flagrante des résolutions des organes des Nations Unies et, notamment, de l'Avis de la Cour internationale de Justice.

L'Uruguay réaffirme la nécessité de mettre en application, sans condition ni retard, les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. D'autre part, nous condamnons la façon dont les Etats voisins, notamment l'Angola, sont continuellement l'objet d'incursions armées et d'actes d'agression, très souvent à partir du Territoire namibien. *

Mon pays exprime une fois de plus sa solidarité avec les Etats de la ligne de front et espère sincèrement que l'Année internationale de la paix sera marquée par des progrès tangibles qui permettront de garantir au peuple namibien son droit à l'autodétermination et de ramener la tranquillité dans cette région troublée.

M. Iglesias (Uruguay)

Ce qui est aussi grave que la persistance des conflits dans le monde, c'est le fait - par ailleurs unanimement reconnu dans cette enceinte - qu'ils sont fréquemment utilisés comme prétexte pour justifier la manifestation de violence la plus aberrante de notre temps, le terrorisme, ennemi commun de tous les peuples et de tous les gouvernements représentés dans cette enceinte.

L'Uruguay estime qu'aucun Membre des Nations Unies ne peut invoquer de circonstances atténuantes, et encore moins justifier l'action terroriste, quelle que soit la motivation qui l'inspire. Cela reviendrait à renier les principes que tous les Etats se sont engagés à respecter et à promouvoir, et cela signifierait - pourquoi ne pas le dire - qu'il s'agit d'un acte d'arrogance dépourvu de tout fondement, puisque aucun de nos gouvernements ne peut être assuré qu'à l'avenir il ne sera pas lui-même victime du chantage terroriste. L'Uruguay est convaincu que la communauté internationale doit renforcer la coopération afin d'éliminer, ou tout au moins d'atténuer, les conséquences tragiques de ce fléau, dont l'extension, l'ampleur et la fréquence en font une véritable forme de guerre déclarée à la civilisation.

Hier, l'humanité a appris une nouvelle qui donne une lueur d'espoir. Je veux parler de la prochaine rencontre, au cours du mois d'octobre, du président Reagan et du secrétaire général Gorbatchev qui vont reprendre un dialogue en vue de mettre au point un processus efficace de désarmement nucléaire.

La question du désarmement nucléaire revêt une importance cruciale pour tous les peuples du monde et non pas seulement pour les superpuissances. L'humanité vit dans l'inquiétude, sinon dans l'angoisse permanente, de ce que l'on a appelé le danger de l'holocauste nucléaire, dont nous serons tous victimes. Comme l'ont affirmé les deux superpuissances "une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne peut donc pas être menée".

Aucun dessein de paix ne peut occulter une réalité essentielle à l'époque actuelle. Les politiques des grandes puissances en matière d'armement se mettent en place, se négocient, se décident et se confrontent chaque jour indépendamment de cette Organisation, qui est l'expression institutionnelle de la communauté internationale.

C'est donc à ses grandes puissances qu'incombe la responsabilité primordiale, tant sur le plan politique que moral, des décisions relatives au désarmement.

M. Iglesias (Uruguay)

Parallèlement à cette situation qui échappe à notre contrôle, il n'y a pas un seul Etat dont la sécurité et l'existence ne dépendent, en dernière instance, de la volonté des puissances nucléaires, notamment des deux superpuissances. Comme l'a déjà déclaré le Secrétaire général, nous vivons l'interdépendance dans l'inégalité.

Dans d'autres régions du monde des signes prometteurs sont apparus récemment, indiquant une atténuation des tensions internationales. On peut citer parmi eux l'accord de sécurité signé il y a quelques jours à la Conférence de Stockholm, à laquelle ont participé les pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Europe de l'Est, les Etats-Unis et le Canada.

Par ailleurs, nous avons suivi avec un vif intérêt et nous appuyons fermement la proposition présentée il y a quelques semaines par les chefs d'Etat d'Argentine, de Grèce, d'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie, à Ixtapa, au Mexique, qui invite les superpuissances à instaurer un moratoire réciproque en matière d'essais nucléaires. Les six chefs d'Etat ont proposé des procédures précises pour surveiller l'application de cette mesure, affirmant leur volonté de participer, et proposant les moyens qui permettent d'assurer son application effective.

L'Uruguay appuie également l'initiative du Brésil d'associer les pays des deux côtés de l'Atlantique sud à la création d'une zone de paix et de coopération. La paix et la sécurité dans cette région, cela veut dire ne recourir en aucun cas à la menace ou à l'emploi de la force, et maintenir cette région à l'abri de l'affrontement stratégique nucléaire. L'instauration de cette zone de paix suppose en outre que cessent, dans toute cette région, la violence et la contrainte susceptibles d'entraver le libre exercice par les populations de l'Afrique du Sud et de la Namibie de leurs droits souverains.

La paix, la paix authentique, repose sur la confiance mutuelle et l'armement est l'expression suprême du manque de confiance.

Nous avons réalisé des progrès dans le domaine de la science mais pas dans celui de la conscience.

La civilisation parviendra-t-elle au niveau éthique suffisant pour que ceux qui exercent des responsabilités gouvernementales assument dès maintenant la décision de consacrer au développement des peuples ce qui est consacré à la fabrication et à l'achat d'armements et d'engins de destruction et de mort?

M. Iglesias (Uruguay)

Lorsque cette tragique contradiction du monde moderne aura été dépassée, on pourra poser les fondements solides de la paix. De la paix véritable, non pas de la paix romaine, de la paix imposée, mais de la paix qui ne peut prospérer et se développer qu'au sein d'une communauté authentique, c'est-à-dire d'une société internationale caractérisée par des rapports d'égalité entre ses membres et non pas d'hégémonie, la paix, qui est une et indivisible, qui est le fruit de la justice, qui est garantie par le droit. En cette Année internationale de la paix, nous affirmons notre foi en cette paix authentique, et notre foi en la liberté des hommes et des peuples sans laquelle, comme le déclarait un éminent juriste uruguayen, Eduardo Couture, il ne saurait y avoir ni droit, ni justice, ni paix. L'idée selon laquelle l'humanité a appris, à la suite d'expériences difficiles, que la paix est une et indivisible, n'aura jamais été aussi défendue. Aujourd'hui, nous devons apprendre que cette vérité s'applique également au domaine de l'économie et, à ce stade, il est difficile de nier que le bien-être est un et indivisible et que, sans économie prospère, sans un développement économique total, il sera difficile de maintenir la paix dans une quelconque région de la planète. Tant que le niveau de vie de la plus grande partie du monde sera encore inférieur au minimum qu'exige la dignité humaine, on ne pourra garantir au reste du monde qui vit dans une économie d'abondance une jouissance paisible de ses biens. Les démunis et les nantis ne peuvent pas se partager, sans heurts, un monde de plus en plus petit et interdépendant.

Telle est la philosophie qui a inspiré la vie d'une personnalité exemplaire aujourd'hui disparue. Je parle d'un illustre Argentin, un Latino-Américain bien connu et un homme des Nations Unies. Raul Prebisch a prôné, pendant des décennies, dans ces mêmes enceintes et dans sa chère CEPAL, une coopération internationale fondée sur les grands principes éthiques d'un monde basé sur des normes de solidarité que l'on semble malheureusement oublier. En cette année de sa disparition physique, le message de sa vie et de ses idéaux éthiques devrait inspirer également l'instauration d'un ordre économique international plus juste, élément clef de toute paix durable. Mon gouvernement tient à saisir cette occasion pour rendre un hommage ému et reconnaissant à sa mémoire.

M. Iglesias (Uruguay)

On ne semble pas s'orienter vers un système de relations internationales basées sur des principes d'équité et d'égalité des chances. La solution de certains problèmes examinés l'année dernière dans cette enceinte par le Président de la République, dont celui de la dette extérieure, est devenue plus aisée, mais nous sommes certainement encore loin de voir se réaliser les aspirations légitimes des pays, qui se sont associés au consensus de Carthagène.

Toutefois un espoir de changement se profile à la suite de la Conférence du GATT qui s'est tenue récemment à Punta del Este, en Uruguay, où il a été décidé d'entreprendre une série de négociations commerciales, qui représente sans aucun doute l'un des faits les plus significatifs de l'année dans le domaine de l'économie internationale. L'importance de cette conférence repose sur le fait qu'un accord a pu être conclu pour lancer cette nouvelle série de négociations commerciales au sein d'une conjoncture politique et économique défavorable, comme le laissaient prévoir les pronostics négatifs établis avant la réunion.

Mais l'important - plus encore l'essentiel - est que cet accord qui aura été mis à l'épreuve pendant quatre années de négociations difficiles doit être avant tout une déclaration de paix également dans le domaine commercial. Le GATT se trouvait devant un choix dramatique : la guerre commerciale ou la paix fondée sur les droits de tous et sur l'égalité des chances pour tous. L'Uruguay est convaincu que l'esprit de conciliation qui s'est fait jour au cours de cette réunion sera la garantie que cet accord pourra devenir également un instrument fondamental de la paix commerciale si essentielle au destin du monde et en particulier aux pays en voie de développement.

A Punta del Este la paix s'est établie sans vainqueurs ni vaincus, et cette paix est, en dernière instance, la base de tout accord sérieux et durable.

M. Iglesias (Uruguay)

Pour couronner l'Année internationale de la paix, il semble approprié de se livrer à un moment de réflexion et de se demander si, en tant que Membres de la famille des Nations Unies, que représentants de nos gouvernements, et que simples particuliers nous avons tout fait pour nous rapprocher de cet objectif. La paix ne peut être que le fruit de la volonté conjuguée de tous les Etats, renouvelée et renforcée jour après jour. L'Uruguay nourrit l'espoir que chacun d'entre nous, à qui a été confié un rôle à remplir dans la vie internationale des peuples, fera sa part d'efforts quotidiens et de chaque jour à venir une journée internationale de la paix.

M. Al-DALI (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Nous tenons à exprimer nos plus chaleureuses félicitations à l'ambassadeur Choudhury pour son élection aux hautes fonctions de président de l'actuelle session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que sa sagesse et sa grande compétence assureront le succès de cette session ainsi que les résultats fructueux que nos peuples attendent.

Nous aimerions également dire combien nous avons apprécié la façon magistrale dont l'ambassadeur Jaime de Piniés s'est acquitté de ses fonctions de président de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. De plus, nous ne voudrions manquer de dire à quel point nous nous réjouissons de voir le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, complètement rétabli. Nous tenons par ailleurs à le remercier des efforts personnels qu'il déploie pour promouvoir le rôle des Nations Unies.

Une année s'est écoulée depuis que nous avons célébré le quarantième anniversaire de la fondation des Nations Unies. Cet événement a été pour nous l'occasion de faire le bilan des travaux de l'Organisation, de lui imprimer un élan nouveau et d'y puiser d'autres espoirs. Aujourd'hui, nous réaffirmons notre appui pour toute mesure susceptible de promouvoir le rôle de l'Organisation internationale et d'accroître son efficacité afin de garantir la paix, la sécurité, la justice et le développement.

Si nous reconnaissons l'importance des réformes administratives proposées pour améliorer le rendement de l'Organisation, nous croyons toutefois que la véritable crise que traversent les Nations Unies a ses racines profondes dans le manque de

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

volonté politique de certains Etats Membres qui font passer leurs intérêts égoïstes avant ceux de la communauté internationale, qui font obstacle à l'application des résolutions des Nations Unies et qui cherchent à régler les problèmes internationaux en dehors du cadre de l'Organisation.

Les activités du Yémen démocratique au sein des Nations Unies et notre souci de mettre en oeuvre les principes et les objectifs de l'Organisation sont le reflet de notre politique étrangère qui repose sur les principes du bon voisinage, du respect réciproque de la souveraineté nationale, de l'indépendance, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, de la coopération et de l'avantage mutuel.

De plus, nous souhaitons vivement établir les meilleures relations possibles avec nos amis et frères des Etats voisins, de façon à servir les intérêts de nos peuples tout en garantissant leur bien-être. La politique étrangère du Yémen démocratique a également pour but de défendre la cause de la paix et de la stabilité dans notre région aussi bien que la paix et la sécurité internationales. Partant, nous cherchons également à étendre nos relations avec d'autres Etats du monde.

Quant à nos relations fraternelles avec nos frères du nord de notre pays, nous nous efforçons sincèrement de réunifier notre pays, le Yémen, par des moyens démocratiques et pacifiques. Pour ce faire, nous essayons de promouvoir, dans tous les domaines et à différents niveaux, la coopération et la coordination entre les deux parties de notre pays, afin de défendre les intérêts de notre peuple yéménite et de répondre à ses aspirations à la stabilité, à la sécurité et au progrès.

Nul doute que les Nations Unies assument une grande responsabilité et ont un rôle déterminant à jouer face aux défis nombreux, complexes et graves que constituent pour la communauté internationale la politique raciste et sioniste ainsi que la politique impérialiste qui visent à fomenter la discorde, à accroître la tension internationale et à faire obstacle à la lutte des peuples pour la liberté, la paix et le progrès.

Au Moyen-Orient, Israël persiste dans sa politique d'agression et d'expansion. Il met en cause l'unanimité internationale et il va à l'encontre des résolutions des Nations Unies qui soulignent qu'une paix globale et juste est

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

impossible sans le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, et si le peuple palestinien - sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime - ne peut exercer ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit de retourner dans sa patrie, son droit à l'autodétermination et son droit d'établir son propre Etat national indépendant sur sa propre terre. Cependant, Israël continue à faire fi de la volonté internationale en niant ses droits nationaux au peuple palestinien, en persistant dans son occupation illégale et dans son annexion par la force des terres arabes où il multiplie les colonies de peuplement, et en imposant sa politique d'oppression aux Palestiniens et aux autres peuples et pays arabes.

Israël y est encouragé par l'appui illimité qu'il reçoit des Etats-Unis d'Amérique. Cette coopération est arrivée à son apogée avec l'alliance stratégique formée par les deux pays, si bien que la position américaine est maintenant complètement acquise à Israël et parfaitement hostile aux peuples arabes qui aspirent à la paix et à la stabilité. Nous réaffirmons notre condamnation et notre rejet de toutes les tentatives d'imposer des règlements partiels et défaitistes, qui visent essentiellement à enterrer la question palestinienne et les droits légitimes du peuple palestinien. Nous réaffirmons également, une fois de plus, qu'une solution juste et durable au problème de notre région ne peut être trouvée qu'en appliquant les résolutions des Nations Unies appelant à la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient et à l'élimination de tous les obstacles créés par Israël et les Etats-Unis d'Amérique pour faire en sorte que pareille conférence soit un échec.

Au Liban, Israël perpétue son occupation et ses actes d'agression. Nous demandons l'application des résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, qui exigent le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël de toutes ses forces militaires au-delà des frontières internationalement reconnues du Liban et la fin de l'agression israélienne contre la souveraineté libanaise. Nous voulons que le Liban soit uni et qu'il vive dans la paix, la sécurité et la stabilité.

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

Nous éprouvons la plus vive inquiétude et la plus profonde tristesse à l'égard de la guerre entre l'Iran et l'Iraq qui entre maintenant dans sa septième année; elle s'intensifie et inflige des destructions toujours nouvelles aux peuples et aux pays voisins. Dès le début de cette guerre, nous avons souligné le fait qu'elle n'était pas de l'intérêt des deux pays frères; en fait, cette guerre ne fait qu'ouvrir la porte à l'impérialisme et au sionisme. Une fois de plus, nous voudrions réaffirmer notre position et lancer un appel pour que cette guerre se termine et que ces différends se règlent par des moyens pacifiques pour assurer la paix et la stabilité dans la région.

La situation grave et tragique qui règne en Afrique australe exige que la communauté internationale redouble d'efforts pour éliminer la politique d'apartheid, assurer l'indépendance de la Namibie sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO) et permettre à la majorité opprimée de la population d'Afrique du Sud de jouir de son droit à la liberté et à la souveraineté.

Tout en saluant la lutte héroïque du peuple d'Afrique du Sud et de Namibie contre le régime raciste d'oppression de Pretoria et contre ses actes barbares de meurtre, de carnage, d'oppression, de détention et d'expulsions, nous appelons la communauté internationale à intensifier son appui et son aide à la juste lutte menée par les peuples d'Afrique australe pour leur libération et leur liberté. Nous demandons en outre que cesse l'appui continu apporté par certains Etats occidentaux au régime raciste de Pretoria. Cette assistance permet au régime de survivre et l'encourage même à perpétuer sa politique raciste qui a été condamnée par toute la communauté internationale comme un crime contre l'humanité. Cette assistance encourage également le régime de Pretoria à poursuivre son occupation de la Namibie et ses actes d'agression contre les Etats de première ligne de l'Afrique australe.

Nous demandons l'application de sanctions obligatoires globales contre le régime raciste, son isolement conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et nous demandons également la prise de mesures immédiates de nature à donner satisfaction aux aspirations et aux espoirs de millions de personnes qui continuent de pâtir sous le joug et la politique raciste du régime raciste d'Afrique du Sud.

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

La situation s'aggrave encore en Amérique centrale du fait de la politique d'agression contraire aux aspirations et aux espoirs des peuples de la région. Des complots impérialistes se succèdent contre ces populations, notamment contre le peuple du Nicaragua et son gouvernement nationaliste. En outre, de nouvelles interventions dans les affaires intérieures des Etats de la région se sont produites. Je citerai simplement la décision du Congrès des Etats-Unis d'octroyer 100 millions de dollars aux mercenaires contras pour déstabiliser le Nicaragua, décision qui a été prise à l'issue d'une série d'actes de sabotage, d'un siège économique et d'un embargo par le Gouvernement américain contre le Nicaragua et contre le droit de ce peuple d'établir ses préférences nationales et de choisir sa future ligne de conduite dans les domaines économique et social. Dans ce contexte, nous déclarons notre solidarité avec le Nicaragua devant cette agression.

Dans le contexte de la lutte menée par les peuples pour leur libération et leur liberté, mon pays appelle une relance de la solidarité avec le peuple sahraoui sous la direction du POLISARIO, qui lutte pour l'autodétermination conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Nous réaffirmons également notre appui à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de Chypre.

Nous réaffirmons notre appui aux propositions de la République démocratique de Corée qui cherche à réunifier la Corée par des moyens pacifiques.

La situation internationale est complexe; les affrontements internationaux deviennent plus fréquents et l'écart dans les relations économiques internationales s'agrandit dans de telles proportions que la paix et la sécurité internationales sont menacées. Ce danger s'accroît encore du fait de la politique impérialiste dangereuse qui a cours dans de nombreuses régions du monde. C'est là un exemple clair et flagrant de terrorisme à l'échelle internationale. Ces forces tentent de dénaturer la juste lutte de libération menée par le peuple en vue de son indépendance et perpétuent des actes d'agression directe contre les Etats qui ont choisi leur propre voie démocratique pour atteindre leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Les actes d'agression armée commis par les Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne, les tentatives faites pour déstabiliser l'Angola, le Nicaragua, l'Afghanistan, le Kampuchea démocratique et d'autres en sont peut-être la meilleure preuve.

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

Les possibilités de désarmement, particulièrement de désarmement nucléaire sont bien sombres. En dépit des nombreux appels et des nombreuses résolutions internationales qui ont pour but de faire cesser la course aux armements pour parvenir à un désarmement général et complet, nous continuons, au contraire, à assister à une escalade de la course aux armements et à son extension à l'espace extra-atmosphérique qui est en danger d'être militarisé. Cela risque d'entraîner une conflagration nucléaire générale et par conséquent la disparition de l'humanité et de la civilisation. Il est paradoxal que cette escalade entraîne des gaspillages importants et une perte substantielle de ressources et de capacités humaines et matérielles au moment où elles devraient être consacrées à la recherche de solutions aux problèmes de développement, en particulier ceux des pays en développement. Cette situation grave exige que nous redoublions d'efforts pour mettre un terme à la course aux armements et pour que nous parvenions à un désarmement complet. De cette façon, nous nous serons acquittés de notre responsabilité envers les générations présentes et futures.

Au niveau régional, en tant qu'Etat côtier du littoral de l'océan Indien et désireux d'assurer et de maintenir la sécurité et la stabilité dans notre région, nous demandons que soient levés les obstacles que rencontre le Comité spécial de l'océan Indien de la part des Occidentaux; nous demandons la convocation d'une conférence sur l'océan Indien au moment prévu, en tant que première étape nécessaire permettant d'appliquer la Déclaration de l'Assemblée générale sur la création d'une zone de paix dans la région de l'océan Indien.

A cet égard, nous voudrions exprimer notre profonde gratitude à l'Union soviétique pour la position et les initiatives positives qu'elle a prises, qui ont pour but de mettre fin à la course aux armements et de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous espérons que cette position et ces mesures trouveront leur reflet dans des mesures concrètes semblables prises par les Etats-Unis d'Amérique et d'autres Etats dotés d'armes nucléaires, de manière à mettre un terme à la grave escalade des arsenaux nucléaires et de la course aux armements. En outre, nous espérons que la réunion au sommet qui aura lieu prochainement entre les dirigeants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des Etats-Unis d'Amérique mènera à des résultats qui contribueront à réduire la tension internationale.

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

Le développement économique est l'un des défis les plus importants que nous connaissions dans le contexte de la crise économique internationale actuelle qui a de graves répercussions sur nos économies nationales. Le fait que les Etats capitalistes continuent d'imposer des conditions économiques et financières injustes et qu'ils aient recours à des mesures de siège économique destinées à exercer un chantage politique tout en empêchant le développement économique indépendant des pays en développement est intolérable. Cette grave situation exige que nous intensifions nos efforts et notre lutte pour instaurer de nouvelles relations économiques internationales fondées sur la justice et l'égalité. La crise économique actuelle doit être surmontée grâce à la restructuration des relations économiques internationales actuelles et à la création d'un nouvel ordre économique international.

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

Nous tenons particulièrement à réaffirmer qu'il faut réévaluer la dette étrangère des pays en développement, réformer le système monétaire économique international inapproprié et mettre fin aux pressions exercées dans les relations économiques internationales. Nous estimons que le protectionnisme à l'égard des produits des pays en développement devrait être éliminé et que ces pays devraient obtenir des prix justes pour leur produits. En même temps, nous insistons sur le fait qu'il faut prendre des mesures concrètes pour encourager et développer une coopération multilatérale et bilatérale entre les Etats, de façon à réduire l'ampleur des problèmes économiques et à appuyer les efforts déployés.

Dans ce contexte, nous réaffirmons qu'il est indispensable de convoquer la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) l'année prochaine et nous espérons que cette conférence parviendra à des résultats qui soient dans l'intérêt des pays en développement et de la communauté internationale tout entière.

Nous espérons vivement que cette quarante et unième session de l'Assemblée générale sera l'occasion de faire le point sur les activités des Nations Unies, qu'une nouvelle impulsion sera donnée au rôle des Nations Unies dans les relations internationales et que l'Organisation pourra s'avérer efficace dans la défense de la paix et de la sécurité internationales.

M. BLAMO (Libéria) (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand honneur de transmettre à cette assemblée toutes les salutations du Président du Libéria, S. Exc. M. Samuel Kanyon Doe, ainsi que du Gouvernement et du peuple du Libéria que je représente ici devant cette assemblée aujourd'hui.

Le Gouvernement du Libéria se félicite de l'élection unanime de M. Choudhury à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Nous connaissons ses qualités exceptionnelles et sa grande expérience de diplomate et d'homme d'Etat. Nous sommes donc certains que les travaux de cette assemblée seront couronnés de succès. Je l'assure de la totale coopération de la délégation du Libéria qui le félicite très chaleureusement et lui présente tous ses vœux de succès.

Nous voudrions également remercier tout particulièrement son prédécesseur, l'ambassadeur Jaime de Piniés, de l'Espagne, pour l'excellente manière dont il a

M. Blamo (Libéria)

présidé la quarantième session de l'Assemblée générale. Les décisions lourdes de conséquences adoptées au cours de son mandat, notamment lorsque cette Organisation a commémoré son quarantième anniversaire, contribueront sans aucun doute au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales.

Notre Secrétaire général très estimé, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, mérite un hommage tout particulier pour ses efforts inlassables en vue de promouvoir la paix et la prospérité économique dans le monde. Nous le remercions de son très intéressant rapport et nous l'assurons de l'appui continu du Gouvernement du Libéria dans cette tâche difficile.

Au cours des cinq dernières années, depuis la révolution du Libéria en 1980, mes prédécesseurs ont toujours informé régulièrement cette assemblée de la situation politique et de l'institutionnalisation du processus démocratique au Libéria. Nous demandons donc à l'Assemblée de faire preuve d'indulgence étant donné que nous continuons cette noble tradition.

En examinant la situation du Libéria dans l'optique d'autres expériences, il est remarquable, cinq ans seulement après la prise du pouvoir par les militaires, que le Libéria ait réussi à revenir à un gouvernement démocratique civil. Cela est à porter au crédit des autorités non militaires qui ont tenu leurs promesses faites au peuple du Libéria de rétablir un gouvernement démocratique après une période de cinq années.

Il n'est donc guère surprenant que, malgré l'invasion avortée du pays en novembre 1985, immédiatement après les élections législatives et présidentielles d'octobre, le processus transitoire n'ait été ni arrêté ni retardé.

Nous sommes heureux de noter qu'en dépit de la situation économique difficile dans le pays, le gouvernement, avec ses organes législatifs, judiciaires et exécutifs, fonctionne efficacement, conformément à la Constitution.

Mais le retour à un gouvernement démocratique n'était pas le seul objectif du gouvernement; le développement socio-économique et l'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants sont également des programmes prioritaires.

Pour mobiliser et orienter nos ressources militaires vers ces objectifs importants, le gouvernement du président Doe poursuit une politique nationale fondée sur l'unité, la paix et la stabilité.

M. Blamo (Libéria)

La réconciliation nationale est un élément clef de cette politique. A cette fin, le Président n'a pas seulement accordé l'amnistie à tous ceux qui ont été impliqués dans l'invasion avortée de novembre 1985, mais il a également ordonné que l'on rende les propriétés confisquées à leurs propriétaires légitimes et il continue de demander à tous les Libériens qui s'étaient exilés volontairement de revenir chez eux.

Ces mesures et d'autres servent de base au maintien de la paix et au développement d'institutions démocratiques afin que notre énergie et nos ressources puissent être consacrées au développement de notre nation.

Nous sommes certains que grâce à notre engagement et à notre dévouement, nous surmonterons les véritables problèmes et défis que représente l'édification de notre nation dans un esprit d'unité et de réconciliation nationales. Nous espérons sincèrement pouvoir compter sur l'aide de tous les gouvernements amis pour parvenir à notre objectif d'unité, de paix, de stabilité et de prospérité.

Le Libéria poursuivra les objectifs de sa politique étrangère qui sont fondés sur la promotion de la paix, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le respect des droits de l'homme, le règlement pacifique des différends et le droit de tous les peuples opprimés à l'autodétermination et à l'indépendance. A cet égard, mon gouvernement insistera sur la coopération internationale, régionale et sous-régionale et encouragera les liens d'amitié avec toutes les nations et tous les peuples.

Bien que l'on reconnaisse pleinement ce qu'ont fait les Nations Unies, l'Organisation connaît maintenant une crise de crédibilité, et sa structure administrative ainsi que son rôle sont critiqués. Des inquiétudes se sont manifestées d'un ordre du jour trop chargé, de la lenteur des travaux et de la prolifération des résolutions, dont la plupart ne sont jamais appliquées. On a souligné le fait que de nombreux foyers de tension couvent dans le monde, que l'on n'est pas parvenu à un désarmement général et complet, qu'il y a encore des violations des droits de l'homme et que les relations économiques entre le Nord et le Sud continuent de se détériorer. Bref, le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales est remis en question alors que de nombreux problèmes internationaux non résolus revêtent la forme d'hostilités armées.

M. Blamo (Libéria)

Nous partageons l'idée que la crise de crédibilité que traversent les Nations Unies est due d'un côté à l'insistance que mettent les grandes puissances à opposer un veto aux résolutions du Conseil de sécurité qui sont inacceptables pour elles et, de l'autre, à la division du système international depuis 1945 en deux blocs idéologiques rivaux, qui continuent d'appuyer des parties opposées dans la plupart des conflits; ce qui fait que la violence et l'anarchie ont souvent marqué les relations internationales de notre époque. Certains Etats, induits en erreur par des calculs erronés ou aveuglé par l'emportement, ont recours à des moyens illégaux pour acquérir ou conserver des bénéfices économiques, des avantages politiques ou poursuivre des ambitions égoïstes.

M. Blamo (Libéria)

Les décisions et les choix dans l'action tendent à promouvoir les intérêts nationaux plutôt que les objectifs collectifs. Nous avons vu que la rhétorique l'emporte sur les négociations sérieuses et la diplomatie sérieuse, tandis que les intérêts égoïstes l'emportent sur les efforts collectifs. Au lieu d'utiliser les mécanismes et les procédures des Nations Unies, les Etats Membres préfèrent recourir à la menace ou à l'emploi de la force pour résoudre leurs différends.

Outre les problèmes essentiels qui se posent aux Nations Unies, il y a la crise financière actuelle qui menace leur base même et leur survie. C'est pourquoi nous nous félicitons du rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé de réexaminer l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies. Mon gouvernement estime que beaucoup pourrait être fait en procédant à la rationalisation de la vaste bureaucratie des Nations Unies. Toutefois, de l'avis de ma délégation, réduire arbitrairement certains programmes, entraverait très sérieusement la coopération technique et économique internationale.

L'Assemblée est saisie de certaines questions internationales importantes dont je voudrais parler.

L'essence même de la responsabilité globale est la solidarité et l'effort collectif nécessaires pour relever les défis de notre époque. Tel est le mandat qui nous est confié par la Charte.

Nous nous réunissons ici dans cette Assemblée, année après année, pour exprimer nos espoirs communs d'un monde meilleur à l'abri des visions étroites d'intérêts nationaux et pour proposer des solutions à nos problèmes communs. Pourtant, les Etats Membres n'ont pas encore réuni la volonté politique nécessaire pour procéder aux ajustements et aux accommodements nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Ceci est manifeste dans les relations économiques internationales où nos réponses n'ont pas été à la hauteur de la gravité des problèmes qui se posent à nous.

La crise sans précédent de l'économie mondiale touche les relations commerciales, financières et monétaires. Dans la plupart des pays, la crise s'est manifestée sous forme d'une inflation croissante, d'une récession inquiétante et d'une aggravation des tensions sociales. Pour les pays en développement, il y a le fardeau supplémentaire de la détérioration des termes de l'échange, les difficultés pour obtenir un accès aux marchés financiers, l'accroissement du service de la dette et un déclin troublant du niveau de l'assistance au développement. Pour la plupart de ces pays, les perspectives sont désespérées.

M. Blamo (Libéria)

Nous ne pouvons pas construire un monde meilleur et plus sûr si l'économie globale continue de perpétuer des déséquilibres graves et des inégalités flagrantes. Si nous n'adoptons pas de mesures audacieuses et imaginatives pour inverser la tendance actuelle, notre prospérité future, notre survie même resteront incertaines.

Nous devons nous souvenir constamment que les questions difficiles et controversées qui divisent les pays riches et pauvres du monde ne peuvent être résolues par l'affrontement mais qu'elles peuvent l'être par notre volonté politique de surmonter les divergences et d'aboutir à des résultats utiles et importants. Il faut pour cela compréhension, engagement et coopération. Référons-nous à ces principes pour notre bénéfice mutuel.

La baisse des prix des produits de base, la progression du protectionnisme, le déclin de l'aide publique au développement et le fardeau accru de l'endettement ont eu des conséquences alarmantes et désastreuses pour les économies africaines. A tout cela s'ajoutent les effets d'une sécheresse prolongée et de la désertification.

L'Afrique est également handicapée par de nombreux désavantages, notamment le fait qu'elle comprend 26 des pays les moins avancés du monde et abrite le plus grand nombre de réfugiés. Ces facteurs, ajoutés à d'autres, comme une faible capacité de production, un manque d'infrastructures économiques, et une mauvaise gestion des ressources ont privé le continent des bénéfices dont il pourrait jouir si l'on considère ses énormes ressources humaines et minérales.

Nous pensons que la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la situation économique critique de l'Afrique est un jalon significatif de la coopération et du multilatéralisme.

Le Programme prioritaire de l'Afrique pour le redressement économique (1986-1990) est une expression vivante du désir collectif des pays africains de relever leurs propres défis en matière économique et de développement. Toutefois, l'application du Programme d'action des Nations Unies donnerait force et vitalité aux efforts de l'Afrique. Ce programme mérite le plein appui de la communauté internationale, et nous nous félicitons des contributions marquantes et des mesures concrètes déjà adoptées par le Canada et les pays nordiques pour appuyer le redressement économique de l'Afrique.

M. Blamo (Libéria)

Mon gouvernement rend hommage au Gouvernement de l'Italie pour son initiative de convoquer, la semaine dernière, une réunion des ministres des affaires étrangères des pays africains afin de renouveler l'engagement pris par l'Italie d'apporter son aide et d'examiner les mesures devant être prises pour donner suite aux délibérations de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous espérons très certainement que d'autres pays suivront cet exemple positif de l'Italie.

Depuis presque 40 ans, la question de l'apartheid est discutée dans cette Assemblée. L'apartheid est un déni des idéaux des Nations Unies, attendu que l'Organisation elle-même est née des cendres d'une guerre menée contre le nazisme qui, comme l'apartheid reposait sur une fausse doctrine de supériorité raciale. Ni la condamnation, ni la réforme de l'apartheid ne sont suffisantes, et rien d'autre n'est acceptable que son élimination totale. Ce n'est que lorsque l'apartheid sera éliminé que nous pourrons justifier l'existence de l'Organisation et la primauté donnée dans la Charte à la dignité de la personne humaine.

S'agissant des pays qui ont maintenu l'apartheid en vie, ils ont clairement montré que les considérations économiques l'emportaient sur leur adhésion aux principes de la Charte. Etant donné l'intransigeance de l'Afrique, il est incontestable que seules des sanctions obligatoires globales contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte, et l'intensification de la lutte armée peuvent mettre fin à l'apartheid.

Mon gouvernement rejette, en tant qu'excuse hypocrite pour justifier l'inaction, l'argument selon lequel des sanctions obligatoires globales ne feraient qu'aggraver le sort déjà malheureux de la population noire en Afrique du Sud. Le Gouvernement du Libéria ne ménagera aucun effort pour appuyer des sanctions obligatoires globales et la lutte de libération tant que l'apartheid ne sera pas complètement éliminé.

Le Gouvernement du Libéria est aussi très préoccupé par la question de Namibie. Le couplage de questions externes, notamment le retrait de troupes cubaines, a été mis en avant pour refuser au peuple namibien la jouissance de ses droits inaliénables à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. L'occupation illégale du Territoire par l'Afrique du Sud, au mépris des résolutions des Nations Unies, et l'instauration par ce régime d'un gouvernement provisoire ont été appuyés par les intérêts économiques étrangers pour maintenir un accès aux ressources et à la richesse du Territoire.

M. Blamo (Libéria)

Ma délégation rejette catégoriquement la demande de retrait des troupes cubaines en tant que condition à l'indépendance de la Namibie. Nous appuyons un règlement négocié sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité avec la pleine participation de la SWAPO, seul représentant authentique du peuple namibien.

L'intérêt de la paix exige qu'un règlement global, juste et durable, soit trouvé au Moyen-Orient sans retard. La situation dans cette région doit donc continuer de faire l'objet de toute notre attention. Les éléments de base d'un règlement que nous appuyons impliquent le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis la guerre de 1967, la reconnaissance des droits légitimes de tous les Palestiniens et la reconnaissance des droits de tous les Etats de la région à vivre en paix et en sécurité dans des frontières sûres et internationalement reconnues.

La guerre entre l'Iran et l'Iraq - qui en est à sa septième année - est l'un des événements les plus tragiques et les plus regrettables. Nous lançons donc un appel aux dirigeants de ces deux pays pour qu'ils permettent au Secrétaire général d'utiliser ses bons offices dans la négociation de la fin des hostilités par la voie de négociations. Le recours continu à la force par les deux parties a non seulement causé des souffrances humaines indicibles aux deux peuples, mais également perturbé très sérieusement les transports maritimes internationaux dans la région du Golfe.

A cet égard, mon gouvernement exprime sa profonde inquiétude devant les bombardements aveugles continus dont font l'objet dans la région du Golfe les navires, voire même des vaisseaux battant pavillon libérien, en violation totale du droit international et du droit de passage inoffensif.

M. Blamo (Libéria)

Mon gouvernement rejette l'intervention, l'ingérence et l'occupation armée où qu'elles se produisent, car elles transgressent la Charte, l'intégrité territoriale et les droits souverains des Etats. Ceux qui mènent une politique d'intervention armée feraient bien de se rappeler que la volonté des peuples épris de liberté ne peut être assujettie par la force. Il faut venir en aide aux vaillants peuples d'afghanistan et du Kampuchea pour leur permettre de résister à la domination et à la répression étrangères. Bien qu'un règlement politique soit en cours d'élaboration dans ces régions, l'aide humanitaire aux populations réfugiées doit être poursuivie et renforcée.

L'Amérique centrale est le théâtre d'événements qui préoccupent la délégation du Libéria. L'initiative de Contadora ne doit pas perdre de son élan, car c'est une initiative en faveur de la paix, de la démocratie, de la justice sociale et de la liberté économique en Amérique centrale. Nous louons l'esprit de Contadora, qui est l'option la plus valable pour trouver une solution pacifique aux problèmes de l'Amérique centrale.

Le conflit des îles Falkland (Malvinas), qui oppose le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à l'Argentine, inquiète tout autant ma délégation. Nous sommes pour un règlement négocié du conflit et prions instamment les deux parties d'éviter que leurs différends ne nuisent à l'élaboration d'une formule qui leur permettrait d'entamer un dialogue fructueux. Nous croyons fermement que seules l'instauration d'un climat de confiance renouvelée et la normalisation des relations entre les deux pays peuvent réduire la tension dans l'Atlantique sud.

Dans notre quête de la paix et de la sécurité mondiales, il est important de mentionner la situation politique délicate qui divise encore la Corée du Sud et la Corée du Nord. La réunification du peuple coréen est une question dont il doit débattre lui-même par le biais de pourparlers directs, et qui doit bénéficier de l'appui et de l'encouragement de la communauté internationale. Ma délégation estime que si les deux Corée pouvaient devenir Membres des Nations Unies, cela augmenterait les chances d'un dialogue et d'une coopération et renforcerait les perspectives de paix dans la péninsule ainsi que les relations pacifiques entre ces deux peuples.

Il n'est pas de déformation plus flagrante des priorités humaines que dans le domaine de la course aux armements, et il n'est pas d'autre domaine où la nécessité d'un engagement à l'égard des principes de la Charte revête autant d'importance et

M. Blamo (Libéria)

soit plus étroitement lié à la survie de l'humanité que celui du désarmement et de la limitation des armements.

En effet, les dépenses considérables consacrées à l'achat d'armes de destruction massive n'ont pas accru la sécurité du monde. Bien au contraire, la course aux armements a attisé la peur et l'anxiété, en raison d'un équilibre de la terreur dont la capacité destructrice est susceptible d'anéantir plusieurs fois notre planète. Plus inquiétant encore est que cet énorme gaspillage ne se limite pas seulement aux grandes puissances. Les nations du tiers monde détournent également leurs faibles ressources des besoins fondamentaux de leurs peuples pour les consacrer aux armements.

On dit souvent que la sécurité justifie la course aux armements. Une paix et une sécurité durables ne peuvent cependant reposer sur l'accumulation d'armes et la supériorité stratégique. Il ne saurait y avoir de sécurité véritable sans sécurité commune, c'est-à-dire sans sécurité pour chacun. Une telle sécurité n'est possible que si elle peut exister à l'abri des craintes et des besoins, de la famine et des maladies, de l'ignorance et du chômage, de la pauvreté et du désespoir. Ce type de sécurité ne peut être réalisé que s'il est mis un terme à la course aux armements et que si des fonds ainsi libérés sont consacrés au développement socio-économique à travers le monde.

Le recours de plus en plus fréquent aux actes de terrorisme par des individus, des groupes, voire des Etats, est à l'heure actuelle un élément important dans les relations internationales. Tout en reconnaissant la nécessité de traiter des causes fondamentales du terrorisme, rien cependant ne peut justifier la mutilation, la torture et l'assassinat de personnes innocentes. Il faut d'urgence décider d'une action internationale concertée en vue de combattre efficacement le terrorisme. Mon gouvernement a récemment promulgué une loi qui impose la peine de mort à quiconque est reconnu coupable d'avoir commis ou tenté de commettre des actes de terrorisme.

Pour terminer, ma délégation estime que l'attitude des Etats Membres, et non les dispositions spécifiques de la Charte, sont les facteurs déterminants de l'efficacité des Nations Unies. Bien que la Charte proclame l'égalité souveraine de tous les Etats Membres, nous sommes conscients que certains pays ont une plus grande influence que d'autres sur les événements internationaux. C'est à eux qu'il revient donc de donner le ton en rendant le système des Nations Unies plus pertinent et plus efficace.

M. Blamo (Libéria)

La sécurité économique est aussi indispensable à l'instauration d'un ordre international, juste et équitable, que la sécurité politique. L'objectif d'un nouvel ordre économique international est d'apporter la sécurité et la justice en éliminant la faim, la pauvreté et les inégalités socio-économiques entre riches et pauvres. C'est là une des garanties principales de la création de conditions meilleures pour tous les peuples afin qu'ils puissent vivre dans la dignité.

Les Nations Unies ont été créées pour contrétiser ces aspirations. Consacrons-nous et attachons-nous donc à nouveau aux nobles buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

M. HALEFOGLU (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. C'est là un plaisir d'autant plus grand que des liens profonds et anciens d'amitié et de solidarité ont toujours uni nos deux nations. Je rends aussi hommage ici à un ami et collègue de longue date avec lequel j'ai collaboré dans le meilleur esprit. Je suis certain que vous dirigerez les débats de l'Assemblée générale d'une manière habile et talentueuse.

Je félicite également, comme il le mérite, le Président de la quarantième session, l'ambassadeur Jaime de Piniés, qui a présidé une session très importante dans l'histoire des Nations Unies, ainsi que la session extraordinaire consacrée à la situation économique critique en Afrique. Son expérience de l'Organisation a beaucoup contribué au succès des travaux de l'Assemblée générale.

Je ne puis manquer de rendre un hommage chaleureux au Secrétaire général, dont les efforts admirables déployés au service des Nations Unies pour régler de nombreux problèmes épineux ont gagné toute notre confiance et notre soutien. Nous sommes particulièrement heureux de le voir en bonne santé à un moment où l'Organisation doit compter sur son jugement et sa direction.

J'en viens maintenant à la situation internationale. Le monde continue d'être en proie à des problèmes économiques et politiques vitaux, qui appellent des solutions si nous voulons défendre la paix et la stabilité internationales. L'année dernière, au cours de la quarantième session, nous avons eu l'occasion de procéder à une évaluation collective de la situation internationale. La réunion au sommet imminente entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ainsi que les négociations de Genève entre les deux puissances, ont été les deux principaux facteurs d'espoir pour la communauté internationale.

M. Halefoglu (Turquie)

Des signes encourageants sont apparus pour les relations Est-Ouest à l'occasion de la rencontre entre le président Reagan et le Secrétaire général du PCUS, M. Gorbatchev. Nous estimons que cette rencontre au sommet a été une étape importante dans les efforts destinés à créer un dialogue réaliste et complet de nature à favoriser entre l'Est et l'Ouest une meilleure compréhension et une coopération mutuellement bénéfique.

Nous nous félicitons tout particulièrement de l'annonce faite récemment par les Etats-Unis et l'URSS de la rencontre de leurs dirigeants, les 11 et 12 octobre prochain. Nous espérons que cette réunion contribuera à l'instauration d'un climat favorable qui leur permettra de traiter efficacement de tous les problèmes qui concernent le maintien et l'amélioration de la paix et de la sécurité internationales.

Nous espérons que cette réunion aboutira à des progrès rapides en la matière. La poursuite des pourparlers entre les Etats-Unis et l'URSS dans le but de parvenir à des résultats concrets, notamment dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement, est d'importance vitale. Nous espérons que les deux parties redoubleront d'efforts pour parvenir à un niveau d'armements inférieur et plus équilibré grâce à une réduction sensible de leurs armes nucléaires. Nous croyons également qu'il est nécessaire de réduire les forces classiques et d'éliminer complètement les armes chimiques et biologiques. De même, l'objectif recherché devrait être le maintien de la sécurité de tous les Etats du monde et le relâchement des tensions de nature à entraîner des conflits.

La Turquie a toujours été pour la résolution de conflits internationaux par la voie du dialogue et des négociations. Ses réalités géopolitiques et son expérience historique ont convaincu la Turquie que le dialogue et la négociation sont les seuls moyens acceptables de traiter des différends internationaux.

Nous saluons l'accord auquel est récemment parvenue la Conférence sur le désarmement en Europe en tant qu'important résultat dans les relations Est-Ouest. Nous croyons qu'il favorisera une meilleure sécurité en Europe en réduisant le risque de guerre.

Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés, en vertu de la Charte, à encourager le respect de tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Cette disposition de la Charte est directement liée à l'objectif d'instaurer un ordre international plus humanitaire.

M. Halefoglu (Turquie)

Contrairement à ce principe fondamental des Nations Unies, des violations constantes des droits de l'homme et des politiques reposant sur le racisme et la discrimination raciale ont malheureusement continué de répandre souffrances et misère.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, le monde a connu une aggravation rapide de la situation ainsi qu'une escalade de la tension et de la violence en Afrique du Sud en raison des politiques d'oppression du gouvernement de Pretoria. De plus, les actes d'agression perpétrés par l'Afrique du Sud contre les Etats voisins constituent une menace croissante pour la paix et la sécurité de la région.

Chaque fois qu'elle en a eu l'occasion, la Turquie a exprimé sa vive inquiétude face à l'aggravation de la situation en Afrique du Sud. La Turquie continue d'appuyer et d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui préconisent des mesures pour mettre un terme à la politique d'apartheid de Pretoria.

La poursuite de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud en tant qu'atteinte au principe d'autodétermination est un nouvel aspect déplorable des problèmes en Afrique du Sud.

Mon gouvernement estime que c'est seulement grâce à une combinaison judicieuse de fermeté de la part des Nations Unies et de pressions de la part de la communauté internationale sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud que la résolution 435 (1978) pourra être appliquée. Dans ce contexte, mon gouvernement souscrit à l'objet principal de la Déclaration finale et du Programme d'action adoptés par la Conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie, qui a eu lieu à Vienne en juillet dernier. En tant que membre fondateur du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, la Turquie continuera d'apporter son appui à la lutte légitime du peuple de Namibie. Nous appuyons également les efforts faits par le Secrétaire général pour obtenir l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Si l'Afrique du Sud persiste dans son intransigeance, des sanctions et des mesures plus efficaces seront nécessaires.

La vague croissante de terreur devient rapidement une menace grave pour toutes nos sociétés. Nous avons à maintes reprises appelé à une coopération internationale efficace contre le terrorisme sous toutes ses formes. L'adoption l'année dernière de la résolution 40/61, dans laquelle l'Assemblée générale

M. Halefoglu (Turquie)

condamne sans équivoque comme criminels tous les actes, méthodes et pratiques de terrorisme, où qu'ils se produisent et quels qu'en soient les auteurs et encourage tous les Etats à coopérer en vue de prévenir et de combattre le terrorisme, a constitué une mesure importante en ce sens.

L'aspect le plus important de cette session de l'Assemblée générale a été la condamnation unanime du terrorisme international et l'appel à des mesures efficaces pour le combattre. La Turquie est particulièrement heureuse de cette évolution étant donné que depuis plus de 10 ans elle s'emploie du haut de cette tribune à dénoncer le fléau du terrorisme. Pendant bien des années nos appels et nos avertissements n'ont pas été entendus, mais les derniers événements tragiques et la prolifération des actes terroristes ont finalement conduit tous les pays à prendre conscience qu'aucun d'entre eux n'était à l'abri du terrorisme et que seule une coopération internationale efficace pourrait l'enrayer.

A cet égard, il convient de lutter de manière tout aussi efficace contre l'abus et le trafic des stupéfiants. Les rapports des organes des Nations Unies chargés de s'occuper des stupéfiants et des institutions nationales qui, de par le monde, luttent contre le trafic des drogues ont attiré l'attention sur l'augmentation sans précédent de ces activités. Nous estimons que le trafic des drogues est l'allié naturel du terrorisme international.

Nous notons cependant avec satisfaction la prise de conscience croissante par la communauté internationale de ce fléau mortel et du désir renouvelé des gouvernements de faire face à ce problème par des efforts concertés. Nous espérons, à cet égard, que la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des stupéfiants, qui aura lieu en juin prochain, constituera une occasion unique d'établir un cadre international plus efficace à une action concertée de nature à faire face à tous les aspects du problème des drogues.

La nouvelle convention sur le trafic illicite des drogues est également une initiative positive de la part de pays qui ont récemment compris l'ampleur du problème du trafic de la drogue. Nous attendons avec impatience de voir la rédaction d'une convention complète couvrant tous les aspects du trafic, notamment son rapport étroit avec le terrorisme international.

M. Halefoglu (Turquie)

Mon gouvernement accorde une grande importance au respect, dans le monde entier, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il insiste, en outre, sur le strict respect des accords internationaux garantissant les droits des minorités nationales. Au cours des deux dernières années, le Gouvernement turc a demandé que des négociations bilatérales aient lieu afin de résoudre dans un contexte humanitaire la situation grave dans laquelle se trouve la minorité musulmane en Bulgarie. La communauté internationale connaît le triste sort de ce million et demi de personnes. Nous continuons de croire que cette question pourra être traitée de manière efficace et résolue grâce à un dialogue entre la Turquie et la Bulgarie. Le Gouvernement turc est déterminé à poursuivre l'examen de cette question humanitaire.

Depuis l'année dernière, et en dépit de quelques initiatives encourageantes, la situation au Moyen-Orient ne s'est pas améliorée. Elle continue de constituer une grave menace pour la paix et la sécurité dans la région et dans le monde. Certaines occasions qui semblaient se présenter l'année dernière en vue d'une paix juste et durable au Moyen-Orient ont apparemment été réduites. Le problème fondamental qui se pose doit être traité avec bon sens et perspicacité si nous voulons que les tensions qui frappent la région soient relâchées à tout jamais.*

* M. Dos Santos (Mozambique), vice-président, assume la présidence.

M. Halefoglu (Turquie)

Nous sommes toujours d'avis qu'un règlement d'ensemble juste et durable au Moyen-Orient dépend de la reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens et du retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem. Nous croyons également que le problème persistera tant que tous ces éléments connexes n'auront pas été étudiés puis résolus de façon à satisfaire les droits et intérêts légitimes de toutes les parties concernées.

Nous suivons avec intérêt les efforts récents effectués pour réactiver le processus de paix et nous espérons bien sûr qu'ils aboutiront et qu'une formule acceptable pour toutes les parties concernées sera enfin trouvée.

Nous sommes profondément perturbés et préoccupés par la situation au Liban, qui continue d'être la scène d'incidents violents. Nous continuons d'espérer que le peuple libanais trouvera la voie menant à la réconciliation nationale, sans laquelle il ne pourra y avoir de véritable remède aux problèmes qu'il éprouve depuis si longtemps.

De toute évidence, les relations interarabes constituent une dimension importante de la situation au Moyen-Orient. Nous espérons sincèrement qu'une meilleure cohésion s'établira entre ces peuples.

Pendant cette dernière année, la guerre entre l'Iran et l'Iraq a connu une escalade qui a entraîné de nouvelles dévastations et de nouvelles souffrances humaines. Nous sommes profondément affligés par cette guerre tragique entre nos deux voisins et amis. Nous continuons d'appliquer une stricte neutralité et d'entretenir un dialogue avec les deux parties, tout en restant disponibles pour fournir toute assistance possible en vue d'une solution pacifique.

La question de l'Afghanistan, toujours pas résolue, continue d'être une cause majeure de tension dans les relations internationales. Cette nation musulmane est agonisante. Une solution pacifique en Afghanistan non seulement rétablirait la paix dans ce pays, mais profiterait aussi à la stabilité régionale et influencerait positivement les relations internationales en général. Les éléments d'une solution globale ont été définis depuis longtemps et convertis en instruments politiques grâce aux efforts louables du Secrétaire général et de son représentant spécial. Les négociations de Genève sur l'Afghanistan seront un test quant aux possibilités de passer de l'affrontement militaire au réalisme politique. Ce processus a atteint une phase cruciale qui exige maintenant que des mesures fermes soient prises en vue d'un accord général.

M. Halefoglu (Turquie)

En Asie du Sud-Est, le sort tragique du peuple kampuchéen est un autre sujet qui accapare l'attention de l'opinion publique mondiale. La clef d'une juste solution au problème du Kampuchea, c'est l'exercice par le peuple du Kampuchea de son droit inaliénable à l'autodétermination. Nous considérons que la proposition en huit points pour le règlement politique au problème du Kampuchea, qui a été présentée par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique le 17 mars 1986 et a reçu l'appui de l'Association des Etats de l'Asie du Sud-Est, est un progrès positif.

Je tiens à rappeler l'importance que nous continuons d'accorder aux efforts déployés pour instaurer un dialogue réel sur la question de la péninsule Coréenne. Nous pensons que c'est la seule façon d'éliminer la méfiance qui sépare les deux parties et de progresser graduellement dans l'instauration d'un climat favorable à la recherche de solutions à tous les problèmes intercoréens. Nous espérons que les deux parties continueront de travailler à un tel processus et de développer des conditions pouvant mener à leur représentation aux Nations Unies.

En dépit des efforts déployés par le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui pour apporter une solution équitable et durable aux problèmes de l'Amérique centrale, les tensions continues dans cette région constituent une source d'inquiétude de plus pour la communauté internationale. La version finale de l'Acte de Contadora, issue des efforts conjoints du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui est, à notre avis, très importante dans le cadre de la recherche d'une solution négociée.

Nous continuons d'appuyer la mission de bons offices du Secrétaire général des Nations Unies sur Chypre et nous apprécions ses récents efforts. Nous notons avec satisfaction que la partie chypriote turque a rapidement donné son consentement au projet d'accord-cadre présenté le 29 mars 1986 par M. Pérez de Cuéllar, à l'issue de plusieurs mois de contacts très intenses avec les deux parties. Par contre, nous regrettons que la partie chypriote grecque ait rejeté ce document, qui représente l'issue d'un processus qui avait été entamé à Vienne, il y a plus de deux ans, en août 1984.

Le projet d'accord-cadre contient les principes et les paramètres qui régiront les négociations entre les deux parties à Chypre. Ce cadre est l'aboutissement de deux années d'efforts déployés par le Secrétaire général pour concilier les vues des deux parties. Il n'a été une surprise pour aucune des deux parties, puisqu'il

M. Halefoglu (Turquie)

a été discuté avec elles en détail avant d'être présenté officiellement par le Secrétaire général. Il est normal qu'aucune des deux parties ne soit entièrement satisfaite de ce texte, mais la partie chypriote turque l'a accepté dans un esprit de conciliation et de compromis et sans illusion quant aux difficultés qui apparaîtront lors des négociations. Elle a accepté le projet d'accord parce qu'il permet d'établir un équilibre acceptable entre des opinions opposées et des problèmes étroitement interreliés.

La partie chypriote turque a prouvé sa bonne volonté et son désir de résoudre enfin le problème de Chypre. La partie chypriote grecque devrait saisir cette occasion. Elle devrait comprendre qu'étant donné l'évolution du problème, l'acceptation du projet d'accord-cadre constitue une condition sine qua non à de véritables négociations.

Sur le plan économique international, au cours de cette dernière année, nous avons assisté au ralentissement de la brève reprise économique de 1983-1984. L'augmentation de la production et du commerce mondiaux reste très faible, ce qui est décevant, étant donné l'introduction de nouvelles mesures protectionnistes. Récemment, il y a eu quelques améliorations quant aux perspectives à court terme, mais la nécessité d'ajustements globaux efficaces se fait toujours ressentir et c'est là le grand défi de l'économie mondiale.

Les nouvelles mesures politiques en matière monétaire adoptées par les grands pays développés et le déclin des prix du pétrole peuvent être considérées comme des événements favorables, surtout pour les pays importateurs d'énergie. Par ailleurs, les problèmes structurels inquiétants qui sont apparus dans l'économie mondiale à la fin des années 70 continuent de se poser et de rester sans solution.

Le déséquilibre actuel du commerce et des paiements est sans précédent. Le fardeau croissant de la dette pour les pays en développement, les grands déséquilibres interne et externe dans les économies industrialisées, le chômage élevé et le protectionnisme qui persiste sur le plan du commerce international, tout cela continue de peser sur l'économie mondiale.

Les pays en développement sont le plus gravement frappés par ces facteurs, et leurs perspectives de croissance et de stabilité restent faibles, en raison de leurs graves problèmes économiques.

M. Halefoglu (Turquie)

Depuis le début des années 80, certains pays en développement ont entamé un processus consistant à appliquer des politiques d'ajustement structurel difficiles dans le but d'encourager la croissance et l'emploi et d'assurer l'intégration des économies nationales à l'économie mondiale. Cependant, ces seuls efforts ne suffisent pas pour produire les résultats désirés, alors que le climat économique externe continue d'exercer des influences négatives.

La pratique du protectionnisme par les pays industrialisés est un sujet de graves préoccupations pour les pays en développement. Il est évident que l'application fructueuse de politiques d'ajustement destinées à assurer la croissance, ainsi qu'un progrès dans la recherche d'une solution au problème de la dette, dépend beaucoup de la capacité des pays en développement d'augmenter leurs exportations.

La stratégie économique portant sur les exportations, que la Turquie a inaugurée en 1980, conjuguée à une gestion prudente de la demande et à une réforme structurelle continue, a porté fruit et a démontré la détermination de la Turquie à appliquer un programme d'ajustement efficace. Grâce à ces politiques, nous avons pu atteindre un taux de croissance de plus de 7 p. 100 cette année et nous avons pu réduire significativement le niveau d'inflation. Nous avons libéralisé notre économie et levé les restrictions à l'importation. Néanmoins, les grands obstacles que nous avons continué d'éprouver dans ces efforts ont été les restrictions croissantes et les politiques protectionnistes adoptées par la plupart des pays industrialisés.

M. Halefoglu (Turquie)

Nous avons insisté à maintes reprises sur le fait que le protectionnisme fait peser une grave menace sur l'économie mondiale. La prolifération de divers types de barrières au cours des dernières années a posé de graves problèmes au système de libre-échange. En raison de la situation du commerce international, qui se présente sous de sombres couleurs à l'heure actuelle, le consensus récent atteint par les ministres du commerce, réunis à Punta del Este, en vue d'entamer de nouvelles négociations multilatérales sur le commerce, nous semble de bon augure. Des directives données pour cette nouvelle série de pourparlers nous apportent l'espoir d'accélérer le processus de libéralisation du commerce. Cet engagement de traiter du problème dans les domaines de l'agriculture, des textiles et des vêtements, ainsi que de mettre un terme à toutes les mesures de protection et de supprimer les restrictions, nous semble très encourageant. Nous sommes convaincus que lorsque seront définis les nouveaux schémas commerciaux dans ces secteurs, l'accent sera mis de plus en plus sur les avantages comparés.

A notre avis, dans les circonstances actuelles, le système de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) reste le cadre le plus approprié permettant de faire face aux graves goulots d'étranglement que connaît le commerce mondial. A cet égard, notre tâche essentielle lors des prochaines négociations devrait être de rétablir la crédibilité et l'autorité du GATT, de manière à ouvrir les principaux centres des marchés mondiaux aussi bien aux produits des pays en développement qu'à ceux des pays développés. Nous espérons que ces négociations contribueront à établir un système commercial multilatéral plus ouvert, plus viable et plus durable et encouragera la croissance et la stabilité de l'économie mondiale.

Cette année, au mois de mai, la communauté internationale a joint ses efforts en une manifestation de coopération internationale concertée, en réponse à la situation économique critique et urgente à laquelle est confronté le continent africain. Pour la première fois, une session extraordinaire de l'Assemblée générale était consacrée à la situation économique critique dans une région donnée du monde. L'adoption par consensus lors de cette session extraordinaire du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, peut être considérée comme une indication importante et tangible de ce que pourrait être l'avenir de la coopération internationale dans le contexte des Nations Unies.

M. Halefoglu (Turquie)

Nous devons continuer d'appliquer le programme d'assistance que nous avons lancé en faveur des pays du Sahel et de contribuer aux efforts déployés par l'Organisation de la Conférence islamique. Le cadre défini par le Programme d'action des Nations Unies dirigera nos efforts dans ce domaine.

Je voudrais maintenant parler brièvement de la crise financière à laquelle est confrontée l'Organisation des Nations Unies. Il est regrettable que les Nations Unies aient eu à faire face à une crise financière aussi sévère pour leur quarantième anniversaire. Il est clair que la prolongation de la crise risque d'empêcher le fonctionnement de l'Organisation dans bien des domaines. C'est là certainement l'un des sujets les plus importants et les plus urgents dont ait à connaître l'Assemblée générale à cette session. Nous apprécions les travaux du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau qui a été chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation. Les recommandations qui figurent dans le rapport du Groupe méritent toute notre attention, mais je puis dire, sans craindre de me tromper, que beaucoup de ces recommandations sont raisonnables et bien pesées.

En conclusion, je voudrais exprimer mon espoir que les débats de l'Assemblée générale à sa quarante et unième session seront couronnés de succès et contribueront à la paix et au bien-être de la communauté mondiale.

M. BASSOLE (Burkina Faso) : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies est un hommage rendu à vos éminentes qualités de diplomate et à votre pays, le Bangladesh. Elle m'offre l'occasion de vous présenter les félicitations les plus vives de ma délégation et de rappeler que le Bangladesh, tout comme le Burkina Faso, appartiennent au Mouvement des pays non alignés et ambitionnent l'instauration d'un monde meilleur, d'un avenir de paix et de sécurité internationales. Soyez donc assuré de notre disponibilité à vous aider dans la tâche difficile qui est la vôtre.

A votre prédécesseur, l'ambassadeur Jaime de Piniés, dont la riche expérience et la parfaite connaissance de l'Organisation nous ont été grandement profitables lors de la quarantième session, j'aimerais renouveler notre profonde appréciation pour l'excellent travail accompli.

M. Bassolé (Burkina Faso)

Au Secrétaire général, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, ma délégation adresse ses plus vifs encouragements pour son dévouement inlassable à la cause et à la promotion de l'Organisation et pour sa volonté réelle de faire de l'ONU un véritable instrument de paix et de compréhension entre les Etats, en dépit des obstacles que nous connaissons.

Il y a quelques mois, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine se réunissaient à Addis-Abéba. Plus récemment, au mois de septembre dernier, le huitième Sommet des pays non alignés se tenait à Harare. Aujourd'hui, à New York, la communauté mondiale se retrouve pour la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces rencontres d'éminentes personnalités ne concourent qu'à un seul objectif : diagnostiquer les maux dont l'humanité souffre et leur trouver les remèdes appropriés.

La réunion traditionnelle de l'Assemblée générale des Nations Unies a un cachet particulier et irremplaçable : elle permet à toutes les nations du monde, grandes et petites, de faire partager par les autres membres d'une communauté internationale que chacun voudrait plus solidaire, leurs désillusions et leurs espoirs.

Nous saluons de ce fait le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies tout au long de ses 40 ans d'existence, rôle qui a favorisé l'accession à l'indépendance des pays et peuples coloniaux.

Pendant ces 40 ans, elle aura par ailleurs essayé au mieux de ses possibilités d'être le catalyseur des aspirations légitimes des Etats nouvellement indépendants qui exigeaient non seulement leur participation pleine et entière à la solution des problèmes mondiaux, mais aussi leur juste part des richesses de la planète.

Autant, hier, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux répondait à une nécessité historique, autant la lutte pour un ordre mondial nouveau fondé sur la solidarité entre les hommes, la justice et l'équité, s'impose aujourd'hui.

Le nouvel ordre économique international que nous réclamons depuis si longtemps répond à cette attente. En effet, nous ne voulons plus d'un ordre qui établit une dichotomie dangereuse dans le monde, un face à face entre l'Est et l'Ouest et une inégalité flagrante entre le Nord et le Sud. Nous ne voulons plus d'un ordre qui opprime les peuples, qui soutient le racisme et l'apartheid. Nous ne voulons plus

M. Bassolé (Burkina Faso)

d'un ordre dont les règles, édictées sans nous, ont pour conséquences d'enrichir les uns par l'appauvrissement des autres. Nous ne voulons plus d'un ordre où les lois sont appliquées d'une façon sélective selon que l'on est puissant ou faible. Nous ne voulons plus d'un ordre qui repose sur l'équilibre de la terreur et la course aux armements, et où nous assistons impuissants et terrifiés à la préparation de la destruction du monde. Nous ne voulons plus enfin d'un ordre dont la quintessence repose sur des crises permanentes, aussi bien dans le domaine économique que politique, un ordre fait d'insécurité, d'instabilité, un ordre générateur d'indicibles souffrances humaines.

C'est pourquoi nous avons, au sein de toutes les instances internationales, consacré le meilleur de nos efforts à l'émergence d'un nouveau système mondial qui permette d'apporter une contribution positive à la solution des problèmes de l'humanité.

M. Bassolé (Burkina Faso)

Or, voici que de plus en plus, tous ces efforts passent pour être des caprices d'enfants en quête de concepts exotiques. L'Organisation des Nations Unies et ses différentes institutions sont sournoisement attaquées pour avoir osé prêter une oreille attentive à nos revendications légitimes. De plus en plus, des tentatives ouvertes tendent à affaiblir et à restreindre le rôle du système des Nations Unies, menaçant ainsi de saper les principes d'égalité souveraine et de fonctionnement démocratique sur lesquels il repose.

Nous savions que se livrait, au sein de cette institution, une bataille souterraine entre l'ordre ancien et le nouveau. Mais nous avons aussi la conviction, peut-être illusoire, que les concepts élémentaires d'égalité des Etats, de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de règlement pacifique des différends et de non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats avaient été compris et acceptés de tous.

Aujourd'hui l'on parle beaucoup de la crise de l'Organisation des Nations Unies, du manque de confiance qu'elle suscite au niveau des Etats et des peuples. Cette perte de confiance n'est-elle pas la conséquence conjuguée des espoirs déçus de ceux qui ont trop préjugé des capacités réelles de l'Organisation, et des tentatives avortées de ceux qui ont voulu continuer de la plier à leur bon vouloir? S'il est utopique et illusoire de vouloir devancer l'histoire, il nous semble tout aussi suicidaire de vouloir la refaire à reculons.

Un danger réel menace aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies. La crise financière qu'elle traverse provient de ce qu'elle n'a pas su éviter la maladie infantile des administrations de tous les pays du monde : j'ai nommé la pléthore. Nous reconnaissons que, au fil des ans, l'ONU s'est transformée en une énorme machine budgétivore dont le gros des ressources a surtout servi à payer une administration dont l'efficacité a fait souvent l'objet d'interrogations. Personne ne peut s'opposer sérieusement à ce que des réformes soient entreprises pour améliorer le rendement de cette Organisation, augmenter son efficacité et alléger ses structures pour les rendre plus efficaces. Mais en aucun cas, le Burkina Faso ne saurait être partie prenante à une tentative qui ne viserait pas ces objectifs et qui serait de nature à vider cette Organisation de son contenu et de sa substance, en la déviant de ses objectifs fondamentaux.

M. Bassolé (Burkina Faso)

L'Organisation des Nations Unies n'est pas seulement affectée par une crise financière, elle est, aussi et surtout, frappée de plein fouet par la crise des relations internationales.

Aujourd'hui, plus qu'à aucune autre époque de ce siècle, même davantage que durant les années 20 et 30 prétendument qualifiées de période de sécurité collective, la loi de la jungle règne et étend chaque jour son règne. La Charte des Nations Unies devient un parchemin froissé que l'on déchire allègrement sans évaluation ni considération des conséquences incalculables et insupportables que cela provoque. Dans ce jeu de massacre où la politique du pire devient la norme, il convient de jeter un regard critique sur la manière dont nous avons cheminé et de voir comment nous avons échoué dans cette impasse constituée et tapissée par l'injustice sociale et économique, par le terrorisme et l'individualisme forcé des Etats et des communautés.

Nous vivons les effets de ce phénomène et peut-être nous devons-nous de scruter certaines de ses causes les moins avouées.

D'abord, situer notre responsabilité à nous, qu'on a baptisés tiers monde, de même que l'abbé Sieyès, il y a deux siècles, qualifiait de tiers Etat les laissés-pour-compte.

L'espoir, né dans les années 60, de voir une majorité d'Etats se soustraire à la confrontation Est-Ouest afin de poser les problèmes de sorte que les intérêts de la communauté internationale et de l'humanité soient défendus, préservés et promus, cet espoir, dis-je, s'est enlisé dans les sables mouvants des solidarités proclamées et des agissements troubles que nous n'avons cessé de générer ou de favoriser sous la couverture d'un non-alignement ferme en paroles, incertain en action.

Ensuite intervient la responsabilité des autres qui, soit par la séduction, soit par la pression, nous ont aidés presque systématiquement à nous trahir et à nous ligoter pour mieux servir leurs intérêts égoïstes.

C'est de la conjonction de tous ces maux que l'ONU souffre aujourd'hui.

Et pourtant, nous avons encore besoin des Nations Unies car, en cette fin d'année 1986, le monde ne se porte pas mieux qu'en 1985, malgré les professions de foi qui ont jalonné cette Année internationale de la paix. Plus que jamais, les guerres, les tensions régionales, les incompréhensions de toutes sortes créent partout dans le monde des situations incontrôlables. On recourt de plus en plus à

M. Bassolé (Burkina Faso)

la menace ou à l'emploi de la force, à l'agression, à l'occupation, aux pressions politiques et économiques et à l'ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Il ne se passe de jour que ne soit violé quelque part un principe important de la Charte des Nations Unies. Et c'est ici que se situe la désillusion.

Les situations de crise, qui ont constitué une partie importante de la trame de notre ordre du jour depuis un certain nombre d'années déjà, se retrouvent encore aujourd'hui soumises à notre examen.

En Afrique australe, l'odieux système de l'apartheid, dans ses derniers soubresauts, continue à brimer, exploiter et assassiner le peuple sud-africain, à occuper illégalement la Namibie et à perpétrer des actes de subversion, d'agression et de déstabilisation contre les pays indépendants et souverains de la région. Depuis bientôt trois ans, ce système, maintenant sous perfusion extérieure, n'en finit pas d'agoniser. Le moment est venu pour la communauté internationale de marcher dans le sens de l'histoire et d'imposer des sanctions économiques globales et obligatoires pour amener à résipiscence un régime aveuglé par ses propres fantasmes et incapable d'entendre le cri de colère de son propre peuple.

L'adoption de telles sanctions servira de catalyseur au triomphe de la juste lutte que mènent les peuples d'Afrique australe et ne peut que favoriser l'élimination de l'apartheid et l'instauration d'une société démocratique et multiraciale dans cette région.

Le Burkina Faso continuera à accorder aux mouvements de libération d'Afrique australe et aux pays de la ligne de front, victimes des agressions sud-africaines, tout le soutien dont il est capable.

La position du Burkina Faso sur la question du Sahara occidental est connue. Des solutions justes ont été élaborées par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et entérinées par l'Organisation des Nations Unies. Il importe que ces décisions soient appliquées le plus rapidement possible, dans le cadre d'un règlement global de la question. Dans ce sens, nous encourageons les efforts que déploie le Secrétaire général de l'ONU en vue d'animer les discussions entre les parties concernées et nous nous en félicitons.

Au Moyen-Orient, et notamment dans les territoires arabes et palestiniens occupés, la souffrance indicible des hommes, des femmes et des enfants a créé un traumatisme général qui se traduit quelquefois par des actes désespérés.

M. Bassolé (Burkina Faso)

Brimés dans leurs droits, humiliés dans leur chair, blessés dans leur dignité, citoyens de seconde zone dans les territoires occupés, des Palestiniens aussi ont été chassés de leurs terres et tous, victimes d'une injustice historique, ont été spoliés de leur patrie.

Nous ne pouvons accepter que les Palestiniens soient d'éternels réfugiés ou des étrangers sur leur propre sol. Notre condition d'homme nous refuse une telle démission morale. Israël, plus qu'aucune nation, sait combien il est annihilant d'être sans patrie et devrait savoir, dans ce contexte que ce qui a été juste et bon pour un Israélien hier, est juste et bon pour un Palestinien aujourd'hui.

M. Bassolé (Burkina Faso)

Les Palestiniens, sous la direction clairvoyante de l'OLP, ont droit à une patrie. Les Palestiniens ont droit à notre respect et à notre soutien. Les Palestiniens ont droit à leur autodétermination et à un Etat souverain et indépendant chez eux, en Palestine. La conviction qui les anime, le bon droit qu'ils défendent et la représentativité qu'ils ont su acquérir leur donnent aussi le droit d'être admis à participer sur un pied d'égalité à tout débat qui les concerne.

Une guerre fratricide continue toujours à mettre aux prises l'Iran et l'Iraq, deux Membres éminents de cette Organisation et du Mouvement des pays non alignés. Nous formulons encore une fois le ferme espoir que la raison, suscitée par une analyse objective des intérêts à long terme de la région, puisse prévaloir dans la solution équitable de cette crise, qui devra nécessairement passer par la négociation.

Depuis plus de 10 ans, le Liban souffre de l'instabilité et de la guerre. Ce pays, qui fut jadis une des oasis les plus paisibles de cette région, est aujourd'hui une terre de désolation, où les pleurs des hommes, des femmes et des enfants se mêlent sans espoir visible de consolation. Ce drame, exacerbé par les ingérences extérieures, n'a que trop duré. Il est temps de permettre à ce peuple de retrouver sa cohésion et son unité nationale.

L'Asie, malgré les progrès notables dans le domaine économique, est encore en proie à des soubresauts. Dans ce continent également, des appétits mal contenus ont transformé certaines régions en lieux de désolation, de meurtres et de massacres.

En Afghanistan, quelques lueurs positives apparaissent à l'horizon. Des discussions sont menées de part et d'autre, et nous espérons les voir aboutir à des solutions conformes aux seuls intérêts du peuple afghan. Si, par principe, le Burkina Faso se prononce contre toute ingérence, d'où qu'elle vienne, il ne peut non plus accepter que les drames des autres soient récupérés et entretenus à des fins géopolitiques et d'affrontement entre superpuissances.

Depuis de nombreuses années, le Kampuchea n'arrive pas à retrouver la paix et la stabilité intérieure. Là aussi, nous invitons au respect des principes fondamentaux de la Charte.

M. Bassolé (Burkina Faso)

La division de la péninsule Coréenne en deux parties est un drame. La volonté du peuple coréen de réunification est légitime. Cette réunification devra se faire par les Coréens eux-mêmes, en toute indépendance, sans ingérence étrangère et par des voies pacifiques. Avec l'Assemblée générale, qui a vibré et vibre toujours à l'unisson pour cette réunification, nous souhaitons donc voir la Corée occuper très prochainement son siège aux Nations Unies.

Par ailleurs, le Conseil national de la révolution, le Gouvernement et le peuple burkinabé apprécient hautement l'initiative du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée qui, du 6 au 8 septembre 1986, a rendu possible la tenue et le succès de la Conférence internationale pour la dénucléarisation et la paix dans la péninsule Coréenne.

Un peu partout dans le monde, des peuples, désabusés à force d'avoir vainement attendu des solutions justes et équitables à leurs problèmes, mènent des actions désespérées qui, dans leur dérision et par leurs conséquences négatives sur l'opinion internationale, compliquent et retardent même leur victoire. Combattre pour ses droits est une chose, sacrifier d'innocentes vies en est une autre.

Il convient toutefois de souligner que, si le terrorisme individuel n'est pas acceptable, le terrorisme d'Etat l'est encore moins. Les événements dont la Méditerranée a été le théâtre cette année, ainsi que les interventions étrangères en Amérique centrale sont autant de manquements graves aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et menacent la stabilité du monde. Les relations internationales en cette fin du XXe siècle ne peuvent plus et ne doivent plus prendre appui sur la raison du plus fort au détriment de la force de la raison. Cette pratique nous ramène certainement bien loin en arrière, à un âge où celles-ci en étaient encore à leurs premiers balbutiements.

La course aux armements est l'une des plus grandes tragédies de cette deuxième moitié du XXe siècle. Elle a non seulement drainé des énergies et des ressources énormes, qui auraient pu contribuer plus utilement au développement de nos nations, mais encore elle constitue aujourd'hui une des menaces les plus sérieuses pour l'humanité. Si, hier, la sécurité résidait dans la possession des armes les plus sophistiquées, aujourd'hui, la meilleure garantie de notre survie passe par le désarmement et notamment par le désarmement nucléaire. Vouloir gagner une guerre nucléaire aujourd'hui n'est pas seulement utopique, mais déraisonnable, car les

M. Bassolé (Burkina Faso)

théories militaires classiques de la "supériorité" ou de "l'équilibre" sont désormais caduques à un moment où chacun des protagonistes peut détruire plusieurs fois le monde avec les arsenaux qu'il possède.

Il n'y a plus, alors, qu'une seule issue : le désarmement. Il dépend essentiellement de la volonté des grandes puissances. Ces derniers temps, des gestes de bonne volonté ont été esquissés dans le sens d'un gel des essais nucléaires et d'un examen plus sérieux du problème du désarmement. Nous ne pouvons qu'encourager toutes les puissances, notamment l'Union soviétique et les Etats-Unis, dans cette voie.

Nos meilleurs voeux accompagnent le Sommet entre ces deux puissances annoncé pour les 11 et 12 octobre. Nous espérons qu'ils seront inspirés par l'intérêt de l'humanité.

Depuis un certain nombre d'années, l'économie mondiale est en proie à une crise profonde. Tous les pays du monde font face à des difficultés économiques. La situation des pays en développement se détériore régulièrement et d'une façon alarmante. Partout, on ne parle que de faible croissance, d'endettement, d'insolvabilité, d'inflation, de chômage ou de faim. Le problème de la dette extérieure est une des composantes fondamentales des multiples problèmes que la totalité des pays du tiers monde rencontrent dans les luttes quotidiennes contre le sous-développement.

En effet, comment des pays à ressources financières très limitées comme le nôtre peuvent-ils vaincre la famine, la sécheresse, la maladie, mettre en place des unités industrielles, construire des routes et, en même temps, faire des transferts de ressources vers les pays développés, c'est-à-dire emprunter pour rembourser une dette extérieure et ses services, qui ne font que s'accroître en raison des exigences de l'ordre actuel.

Le moment n'est-il pas venu pour toute la communauté internationale de se pencher sérieusement sur cette gangrène? La conviction profonde du Burkina Faso, du reste déjà évoquée au huitième Sommet des pays non alignés de Harare reste et demeure que :

"Le remboursement de la dette n'est pas un choix moral de prétendu respect d'engagement. Il est une question concrète, à résoudre concrètement."

M. Bassolé (Burkina Faso)

Nul autre continent n'est autant frappé que l'Afrique par ces maux divers. Si l'émouvant spectacle de la sécheresse et de la famine désastreuses qui se sont abattues sur cette partie de la planète a su inciter les peuples du monde entier à un élan de solidarité pour sauver d'innocentes vies humaines, il reste que la problématique du développement de l'Afrique subsaharienne n'a pas encore été totalement bien appréhendée.

La session extraordinaire des Nations Unies sur la situation économique critique en Afrique qui a eu lieu ici même cette année a mis en lumière toutes les manifestations du mal africain : un fléchissement du volume des échanges, une détérioration des termes de l'échange, la hausse des taux d'intérêts, l'instabilité des taux de change, la baisse de la production agricole, l'endettement, la diminution, en termes réels, de l'aide au développement, la stagnation ou même la régression économique dans nombre de pays. C'est un constat d'amer échec dont le continent africain n'est pas le seul responsable, tant il est vrai qu'il n'a été que rarement maître de son propre développement. Le développement de l'Afrique a presque toujours été conçu par des cerveaux dont la compréhension de notre âme profonde a été et demeure douteuse. L'Afrique, jusqu'à présent, s'est contentée d'être une consommatrice passive aussi bien des produits que des idées venus d'ailleurs. Dès lors, il faut nécessairement une autre stratégie, impliquant une rupture d'avec les pratiques du passé. A ce propos, le président Thomas Sankara disait ici même, à la trente-neuvième Assemblée générale :

"Il faut proclamer qu'il ne peut y avoir de salut pour nos peuples que si nous tournons radicalement le dos à tous les modèles que les charlatans de même acabit ont essayé de nous vendre 20 années durant. Il ne saurait y avoir pour nous de salut en dehors de ce refus ni de développement en dehors de cette rupture." (A/39/PV.20, p. 3)

M. Bassolé (Burkina Faso)

Cette prise de conscience a, depuis le 4 août 1983, conduit le peuple burkinabé à comprendre que les "marchands de bonheur" n'étaient en réalité que de tristes colporteurs vendant au porte à porte des systèmes bien peu adaptés à nos besoins et à nos réalités. Et voilà pourquoi l'Afrique, ce continent de l'espoir, est devenue en deux décennies l'arrière-cour des boutiques occidentales et la périphérie d'un monde qui se construit sans elle. Certes, en 25 ans, les Africains ont beaucoup fait, beaucoup plus que n'ont pu faire près de 100 ans de colonisation. Mais l'interrogation demeure de savoir au profit de qui ce "développement" s'est accompli si l'on constate par ailleurs que les populations africaines se sont progressivement et constamment appauvries.

La bataille que mène le Burkina Faso depuis le 4 août 1983 vise justement à éliminer les obstacles et les causes profondes de son sous-développement. L'ex-Haute-Volta, comme chacun sait, cumulait d'une façon saisissante tous les maux de l'Afrique, caractérisés essentiellement par une malnutrition chronique, une mortalité infantile de plus de 180 pour 1 000 enfants, une espérance de vie d'à peine 40 ans, un taux de scolarisation de 14 p. 100, un médecin pour 50 000 habitants, un produit intérieur brut par tête de l'ordre de 100 dollars.

La Révolution du 4 août 1983 vise donc avant tout à mobiliser le peuple, à lui redonner confiance afin qu'il soit mieux à même de forger son destin malgré une nature hostile, difficile et contraignante.

Le chemin est long qui conduira notre peuple à l'accomplissement de nos objectifs de développement.

Chaque jour un peu plus, les luttes que nous gagnons, tout comme nos échecs, montrent à suffisance que des victoires peuvent être gagnées contre la faim, la maladie, l'ignorance, l'asservissement et l'humiliation. Il s'agit pour ce faire que les masses populaires sachent puiser en elles-mêmes la confiance nécessaire à la transformation de leur avenir à travers une meilleure organisation autour d'objectifs clairs et précis.

Certaines de nos réalisations, pour l'exemple qu'elles pourraient constituer au profit de la communauté internationale, méritent que nous en fassions ici état.

Dans le domaine de la santé, le succès de la "Vaccination commando" a dépassé nos frontières. Elle a permis, avec l'aide de l'UNICEF, d'immuniser contre les maladies infantiles les plus courantes et les plus mortelles - méningite, rougeole, fièvre jaune - plus de 2,5 millions enfants de 7 à 14 ans en 15 jours, établissant ainsi un terrain favorable à notre programme élargi de vaccination.

M. Bassolé (Burkina Faso)

L'opération "un village, un poste de santé primaire" a permis de doter tous nos 7 500 villages d'un poste de santé primaire et de former environ 15 000 agents de santé villageois.

En matière d'éducation, le taux de scolarisation des enfants burkinabé a atteint 23 p. 100 grâce surtout aux efforts du peuple qui a construit en un temps record de nombreuses nouvelles écoles. Par ailleurs, dans le cadre d'une campagne d'alphabétisation, plus de 31 000 producteurs organisés dans 4 500 villages ont appris à lire et à écrire dans leur langue nationale. Près de 50 p. 100 d'entre eux seront affectés à des tâches d'alphabétisation.

Dans le domaine de l'écologie, la lutte contre la désertification a pris dans mon pays une ampleur extraordinaire et s'inscrit dans tous les aspects de la vie du Burkinabé. Plus de 5 millions d'arbres ont ainsi été plantés et l'on s'attend à un taux de réussite de l'ordre de 60 p. 100. Un accent particulier est mis sur la construction de barrages et de retenues d'eau. Ainsi, ces réalisations ont porté le volume d'eau stockée de 8,7 millions de tonnes en 1983 à 302,4 millions de tonnes en 1986, ce qui, conjugué avec de meilleures saisons de pluies, devrait permettre à notre pays d'atteindre l'autosuffisance alimentaire dans les années à venir.

Enfin, dans le domaine de l'habitat, en plus des réalisations immobilières à caractère social, il a été possible de mettre à la disposition de notre peuple 62 000 parcelles loties contre 60 000, de 1960, année de notre indépendance, à 1983.

C'est pour consolider et accroître ces acquis que le Burkina Faso vient de lancer son premier plan quinquennal de développement populaire qui devrait injecter dans son économie 630 milliards de francs CFA, soit environ 1,8 milliard de dollars d'ici fin 1990.

Ce plan, dont l'objectif principal est la restauration de la base de notre économie perturbée par tant d'années de calamités naturelles et de mauvaise gestion, engendrera en outre des actions suffisamment audacieuses pour imprimer un dynamisme nouveau au rythme de croissance de cette économie.

Fort des recommandations et conclusions de la session extraordinaire de l'ONU sur la situation économique critique en Afrique, le Burkina Faso entend aboutir par la réalisation de ce plan à la mise en place d'une économie nationale indépendante et autosuffisante dont l'agriculture et l'élevage définis comme "moteurs de notre développement" constitueront l'épine dorsale.

M. Bassolé (Burkina Faso)

Les efforts que nous venons de décrire sont à replacer dans le cadre plus général de la lutte des peuples pour un monde de dignité et de paix.

A cet égard, l'Organisation des Nations Unies a toujours un rôle à jouer, car l'humanité est un tout, et c'est tous ensemble que nous serons sauvés ou perdus.

En dépit du bruit et de la fureur des choses de ce monde, nous gardons, chevillé à l'âme, l'espoir inaltérable que le pire n'est pas toujours le plus sûr et la conviction inébranlable que ce sont les masses qui font l'histoire.

Passent les injustices et les vilenies du passé mais demeurent les valeurs et les hommes qui, en dépit de ce qu'ils sont, pour ce qu'ils sont, toujours cultivent l'idée du juste et du beau et tendent à la réaliser. Les idéaux de solidarité, de fraternité, de convivialité et de paix sont les reflets des exigences de notre âme. Nous les appelons des aspirations.

Nous, au Burkina Faso, depuis l'avènement du Conseil national de la révolution, n'avons cessé de proclamer et de prouver concrètement notre volonté de paix et de coopération avec tous les pays du monde, et notamment ceux de la sous-région ouest-africaine.

Nous sommes en lutte pour notre développement qui n'est possible que dans un environnement de paix et rien ne saurait nous amener à le menacer ou à le compromettre, car nous ne sommes ni négatifs ni suicidaires.

Je voudrais réitérer ici cette volonté parce que nous pensons qu'elle va dans le sens du respect des principes de la Charte des Nations Unies et de la promotion de l'amitié et de la compréhension entre les peuples. C'est ainsi, et seulement ainsi, que nous construirons un avenir de paix et de bonheur à la mesure des aspirations de nos peuples.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cette séance. Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux Membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à dix minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention. Les délégations doivent faire leur intervention de leur place.

Mme TAYLOR (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Hier soir, l'Assemblée générale a entendu le Ministre iranien des affaires étrangères faire un compte rendu des relations internationales et, ce faisant, il a imputé aux Etats-Unis la responsabilité de la poursuite des conflits et tensions au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique latine.

Ses vues et opinions sont tout à fait contraires à la situation réelle dans ces régions. Sa présentation de la politique étrangère des Etats-Unis est non seulement fausse mais malveillante. Il est particulièrement ironique d'entendre le représentant de l'Iran, dont le gouvernement mène une politique de répression et de violence la plus sévère qui soit contre son propre peuple depuis les sept dernières années, critiquer les Etats-Unis ou toute autre nation démocratique.

Nous estimons qu'il est tout à fait répugnant d'entendre le Ministre iranien des affaires étrangères et d'autres accuser les Etats-Unis de terrorisme d'Etat et de présenter la Libye en tant que victime innocente. Cette vue totalement partisane déforme les événements et est complètement fausse. Je la rejette catégoriquement. Nous avons déjà discuté, de façon détaillée, de la complicité et de la responsabilité de la Libye dans les actes de terrorisme aveugles en Europe occidentale, au Moyen-Orient et ailleurs. Les encouragements de l'Iran aux actes de terrorisme au Liban et ailleurs sont également bien connus.

Mme Taylor (Etats-Unis)

Le Vice-Ministre des affaires étrangères du Laos, de même que le Ministre des affaires étrangères de la Mongolie, a fait allusion, par pure ignorance, à Porto Rico. Dans sa résolution 748 (VIII), de 1953, l'Assemblée générale a reconnu que le peuple de Porto Rico avait atteint une pleine mesure d'autogouvernement. Pour ces ministres, dont les gouvernements ont un respect si limité de la liberté de leurs propres peuples, chercher à se présenter comme les porte-parole des portoricains, dont le droit à l'autodétermination n'est pas contesté, relève de la pure hypocrisie. A la différence des citoyens des pays qui ont soulevé cette question, les habitants de Porto Rico ont le droit de décider de leur statut politique futur par un processus politique ouvert et démocratique.

A ces ministres et ces autres représentants qui ont fait allusion avec la même malveillance à l'initiative de défense stratégique, je rappellerai ce que le président Reagan a dit à l'Assemblée générale la semaine dernière précisément. Il a déclaré :

"J'ai donné des assurances concrètes et fermes que notre initiative de défense stratégique ne serait jamais utilisée pour déployer des armes dans l'espace qui pourraient causer des destructions massives sur la terre. J'ai fait remarquer que la réduction radicale que nous recherchons actuellement dans les arsenaux d'armes nucléaires offensives serait une garantie supplémentaire du fait que l'initiative de défense stratégique ne saurait être utilisée à l'appui d'une stratégie de première frappe." (A/41/PV.4, p. 21)

Le Président a dit également :

"De tels systèmes de défense stratégique, assortis de réductions radicales des forces offensives permettraient l'établissement d'un équilibre plus sûr et donneraient aux hommes d'Etat futurs la possibilité d'aller plus loin - vers l'élimination ultime des armes nucléaires de la face de la terre."

(A/41/PV.4, p. 22)

Certes, une initiative aussi hardie, utilisant la technique spatiale pour assurer un avenir plus stable à un monde libre, qui profiterait des possibilités illimitées de l'espace dans l'intérêt économique et général de l'humanité, devrait être l'ardent souhait de tous les gens raisonnables, partout dans le monde.

M. TSVETKOV (Bulgarie) : Il est regrettable que le Ministre des affaires étrangères de la Turquie ait jugé opportun de se lancer dans des attaques absurdes contre la République populaire de Bulgarie devant cette haute instance. Nous n'en sommes pas surpris d'ailleurs. Ce qu'a fait la délégation de la Turquie à l'ONU et au sein d'autres forums internationaux auxquels le Ministre de la Turquie vient de faire allusion ici n'est qu'une suite à la campagne d'hostilité antibulgare déchaînée en Turquie.

La République populaire de Bulgarie rejette vigoureusement ces attaques calomnieuses parce qu'elles sont totalement infondées. Les assertions turques relatives à une prétendue minorité turque ainsi qu'à des atteintes aux sentiments religieux des ressortissants bulgares, y compris des musulmans, sont de l'invention pure. En Bulgarie, il n'y a ni répression, ni violence, ni persécutions religieuses, ni profanation de monuments religieux ou historiques. La Bulgarie est un pays ouvert qui n'a rien à cacher. Elle est un pays touristique, qui reçoit chaque année des millions d'étrangers. Tous les ressortissants bulgares, chrétiens, musulmans, athées ou autres, ont les mêmes droits. Ils vivent et travaillent calmement, dans les mêmes conditions normales.

Comment expliquer qu'en dépit des faits et preuves sans nombre, malgré les déclarations et les protestations des musulmans bulgares eux-mêmes et malgré leur indignation devant les tentatives de la Turquie d'exploiter à son profit leur appartenance religieuse et d'avancer à partir de là des prétentions infondées à leur égard, sinon par l'effort du pouvoir actuel en Turquie de détourner l'attention du peuple turc et celle de la communauté internationale des violations massives des droits de l'homme et des droits des minorités, sans parler de la situation économique et sociale difficile dans son propre pays?

Nous nous rendons bien compte que l'objectif ambitieux de la Turquie est de jeter une ombre sur les relations amicales et traditionnelles de la Bulgarie avec les pays islamiques. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie a donné une nouvelle preuve de son ouverture par un geste sans précédent. Il a invité des représentants de l'Organisation de la Conférence islamique à se rendre en Bulgarie pour se convaincre sur place de l'absence totale de vérité dans les calomnies lancées par la Turquie qui, pour des raisons d'intérêt égoïstes, s'est proclamée d'office le défenseur de l'Islam dans les autres pays.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

Pour ce qui est des rapports bulgaro-turcs et des appels au dialogue, je me permets de citer le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie qui, lors de sa conférence de presse du 12 septembre 1986, a dit notamment :

"Nous avons déclaré en d'autres occasions aussi que nous accordons beaucoup d'importance au bon voisinage et à la coopération, surtout avec nos voisins, y compris la République de Turquie. Au développement de nos relations, nous avons toujours appliqué une politique de principe, une politique constructive, basée sur le respect mutuel et la non-ingérence dans les affaires intérieures. Nous restons convaincus que, si une telle approche prévaut entre nos deux pays, il n'y aura pas de problème que l'on ne pourra résoudre. Nous voulons un dialogue actif sur toutes les questions d'intérêt commun concernant l'avenir.

Il n'y a pas à en douter, la Bulgarie et la Turquie sont des pays voisins et le seront éternellement. C'est vrai que les cinq siècles de joug ottoman ont été pour les Bulgares une période terrible et tragique, qui a laissé des traces que l'on cherche depuis longtemps à effacer. La faute n'en revient pas au peuple turc ni aux ressortissants de la Bulgarie d'aujourd'hui. L'histoire doit nous enseigner comment guérir les cicatrices d'un triste passé, tandis que la raison et le bon voisinage nous dictent la nécessité de surmonter au plus vite les séquelles du passé, sinon il sera facile de gaspiller les fruits du bon voisinage d'hier, ce qui ne profiterait ni au peuple bulgare ni au peuple turc.

Quant à nous, nous sommes réalistes et nous regardons en avant. Nous avons toujours voulu et nous voulons toujours des rapports constructifs avec la Turquie voisine.

Face aux problèmes qui surgissent, nous sommes prêts, avec le sens des responsabilités qui revient aux hommes d'Etat, à poursuivre plus loin la recherche de perspectives d'avenir pour les rapports d'amitié entre nos peuples et nos Etats, dans l'intérêt de la paix et de l'entente dans les Balkans, en Europe et dans le monde."

M. TURKMEN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Il m'est difficile de comprendre les raisons qui ont poussé le représentant de la Bulgarie à répondre à la déclaration du Ministre des affaires étrangères de mon pays. Effectivement, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a fait une allusion très brève et très modérée au sort de la minorité turque en Bulgarie. La gravité du problème ne saurait être niée. Des centaines de communiqués de presse et d'éditoriaux, des rapports de témoins et plusieurs publications d'organisations internationales traitant des droits de l'homme ont fait état de l'oppression exercée contre la minorité turque.

Tout le monde sait que les Turcs en Bulgarie ont été obligés de remplacer leurs noms turcs et musulmans par des noms slaves, qu'on les empêche de parler leur langue et de pratiquer leur religion et qu'un grand nombre de Turcs ont été brutalement assassinés par les forces de police bulgares. Cette politique bulgare viole non seulement les instruments internationaux concernant les droits de l'homme mais aussi les engagements pris par la Bulgarie en vertu des traités et accords bilatéraux qu'elle a conclus avec la Turquie. Les discours, les déformations des faits, les affirmations pharisaïques, les théories racistes - qui ont encore été répétés par le Représentant permanent de la Bulgarie - ne pourront effacer ce crime odieux. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères de mon pays, nous sommes néanmoins disposés à essayer de résoudre le problème par le biais du dialogue avec la Bulgarie.

Le Représentant permanent de la Bulgarie a également fait des comparaisons économiques et sociales entre la Turquie et la Bulgarie - ces comparaisons étant, bien entendu, présentées au détriment de la Turquie. Je ne vais pas discuter de cette question ici, mais si la situation économique et sociale en Turquie est si mauvaise, comment peut-il expliquer que 1,5 million de Bulgares voudraient émigrer en Turquie? Même en admettant qu'ils sont tous masochistes, la Bulgarie devrait leur permettre d'émigrer.

De plus, le Représentant permanent de la Bulgarie prétend que la Bulgarie est un pays libre, que tout le monde peut visiter. Mais la liberté d'un pays ne se définit pas par la liberté de s'y rendre ou de le quitter dont jouissent les étrangers. Elle ne peut être définie que par la liberté accordée aux citoyens de quitter le pays s'ils le désirent. Or personne en Bulgarie, y compris la minorité turque, ne jouit de ce droit.

M. Turkmen (Turquie)

Je crois que cette discussion a été inutile car, comme je l'ai déjà dit, nous essayons très sérieusement d'entamer un dialogue avec la Bulgarie. Je crois que le Représentant permanent de la Bulgarie aurait mieux fait de s'abstenir de parler.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse une seconde fois.

M. TSVETKOV (Bulgarie) : Il est très regrettable que le respecté représentant de la Turquie se soit lancé dans les mêmes inventions contre mon pays. Non seulement nous rejetons ces inventions, mais nous lançons un appel, une fois encore, avec insistance, au représentant de la Turquie pour qu'il mette le pied sur le terrain solide de la responsabilité et du réalisme politique. Les rapports bulgaro-turcs reprendront ainsi plus facilement la voie de la coopération mutuellement avantageuse, du bon voisinage et de l'entente qui avait été empruntée au cours des dernières décennies. On répondra ainsi aux intérêts des deux peuples et aux intérêts de bon voisinage entre les deux Etats souverains qui n'ont pas seulement un passé et un présent, mais aussi un avenir.

M. TURKMEN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Je n'ai pas l'intention de prolonger ce débat. Je suis d'accord sur un point avec le Représentant permanent de la Bulgarie : nous devrions agir avec réalisme politique, mais ce réalisme politique implique le respect des droits de l'homme. Tant que nous serons d'accord sur cette définition du réalisme politique, nous pourrions très facilement essayer de résoudre le problème.

La séance est levée à 18 h 45.